



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

**41<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 25 octobre 2011, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Al-Nasser ..... (Qatar)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Point 41 de l'ordre du jour

### Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

**Rapport du Secrétaire général (A/66/114)**

**Projet de résolution (A/66/L.4)**

**M. Limeres** (Argentine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le point 41 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Pour commencer, je voudrais saluer la présence du Ministre des affaires étrangères de Cuba, M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla.

Les déclarations faites l'année dernière par le Gouvernement des États-Unis annonçant un assouplissement relatif de certaines restrictions portant sur les déplacements et les transferts de fonds à Cuba ont fait naître l'espoir, chez nombre d'entre nous, que des mesures allant dans le bon sens commençaient à être prises. Or une année est maintenant écoulée et il est clair que l'effet de ces mesures est resté très limité et que l'embargo est maintenu.

En réalité, l'embargo est globalement inchangé et continue d'imposer de graves restrictions économiques et financières à Cuba. L'embargo a causé, et continue de causer, un grave préjudice économique et financier, dont les retombées se ressentent sur le bien-être du peuple cubain.

En outre, les répercussions croissantes de la crise économique et financière mondiale actuelle qui s'ajoutent au maintien de l'embargo imposé par le Gouvernement des États-Unis vont contribuer à aggraver encore les difficultés du peuple cubain. De plus, l'embargo fait échec aux efforts déployés en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et nuit à la coopération régionale dans ce domaine.

Le Groupe des 77 et de la Chine déclare, une fois encore, comme il l'a fait à de nombreuses occasions précédentes, que l'embargo contre Cuba contrevient aux normes fondamentales du droit international, du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et des normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États. Le maintien de ce blocus constitue une violation du principe de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Le Groupe des 77 et de la Chine s'est toujours fermement opposé à ce blocus. Au deuxième Sommet du Sud, qui s'est tenu à Doha, au Qatar, du 12 au 16 juin 2005, les chefs d'État et de gouvernement du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Groupe des 77 et de la Chine ont fermement dénoncé les lois et règlements ayant un effet extraterritorial ainsi que toutes les autres formes de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales à l'encontre de pays en développement. Ils ont appelé le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba qui, outre son caractère unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage, cause un préjudice matériel et économique immense au peuple cubain.

Aujourd'hui, le Groupe des 77 et de la Chine voudrait réaffirmer de nouveau sa position de longue date sur cette question importante en citant la déclaration ministérielle adoptée à la trente-cinquième réunion annuelle de nos Ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue ici, au Siège, le 23 septembre :

« Les ministres rejettent énergiquement l'imposition de lois et de règlements ayant une portée extraterritoriale ainsi que de toutes autres formes de mesures économiques de contrainte, y compris les sanctions unilatérales contre les pays en développement, et réaffirment qu'il importe de les éliminer immédiatement. Ils soulignent que de telles mesures non seulement sapent les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international mais encore menacent gravement la liberté du commerce et des investissements. Ils demandent donc à la communauté internationale de ne pas appliquer de telles mesures et de ne pas les reconnaître. »  
(A/66/388, annexe, par. 39)

Nous voudrions rappeler que l'année dernière, 187 États Membres ont voté pour le projet de résolution présenté par Cuba (résolution 65/6). Ce nombre représente la vaste majorité des membres de la communauté internationale qui exigent la levée de ce blocus de 50 ans et le strict respect des principes de respect mutuel et de non-intervention dans les affaires intérieures d'un pays frère.

Le Groupe des 77 et de la Chine est déterminé à œuvrer à l'édification d'un monde meilleur pour tous, dans lequel les États, petits et grands, puissent coexister de façon pacifique. Pour voir le jour, cette coexistence pacifique entre les États passe par le respect par tous les pays des principes fondamentaux

de la Charte des Nations Unies et le maintien de relations pacifiques entre les États.

Le Groupe des 77 et de la Chine apportera à nouveau son plein appui au projet de résolution A/66/L.4 et appelle tous les États Membres à faire de même.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, étant donné la longueur de la liste des orateurs inscrits, je propose de clore maintenant la liste des orateurs pour le débat sur ce point. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée approuve cette proposition.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. Abdelaziz** (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale au nom des 120 États Membres de l'ONU membres du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, je voudrais présenter nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement turcs pour les tragiques pertes de vie subies à la suite du séisme dévastateur qui a frappé l'est de la Turquie il y a deux jours. Nous présentons également nos condoléances au peuple et au Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite à la suite du décès de S. A. R. le Prince Sultan Bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba, à qui j'exprime le plein appui et la solidarité du Mouvement.

Cela fait 12 mois que nous nous sommes réunis ici dans cette salle pour examiner le point important de l'ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et en débattre. Au cours de ces 12 mois extraordinaires, nous avons été témoins de changements profonds et inattendus en de nombreuses régions du monde, tous déclenchés par un désir inassouvi de justice, injustement dénié depuis trop longtemps. Le Mouvement est profondément convaincu que l'application de ce principe de justice ne doit pas se limiter au niveau national, mais doit s'étendre également à la sphère internationale. Ce principe ne doit pas régir les relations uniquement entre les individus, mais également entre les États.

Les peuples des Nations Unies n'ont-ils pas déclaré dans le préambule de la Charte des Nations

Unies leur résolution de « créer les conditions nécessaires au maintien de la justice »? C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés juge profondément troublant que jusqu'à présent, un blocus injuste et injustifié, en vigueur depuis plus d'un demi-siècle, continue d'être renforcé au détriment d'un des États membres du Mouvement et que des mesures unilatérales et des lois de nature coercitive soient encore adoptées et appliquées contre cet État.

Le Mouvement condamne sans équivoque des violations aussi flagrantes du multilatéralisme, qui portent atteinte aux principes énoncés dans la Charte, aux normes du droit international et au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, du principe de bon voisinage et de la confiance mutuelle, et demande qu'il y soit mis fin immédiatement. Nous appelons tous les États à s'abstenir de reconnaître de telles lois et mesures et à appuyer les demandes d'indemnisation faites par les pays touchés pour les dommages subis suite à cette violation de normes de conduite adoptées à l'échelon international.

Le Mouvement des pays non alignés réitère son appel en faveur du plein respect par tous les États Membres du principe fondamental de justice dans les relations internationales. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme encore une fois son engagement sans faille à défendre, préserver et promouvoir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à garantir le respect continu de toutes les dispositions du droit international, qui constituent le fondement de notre action multilatérale et inspirent nos efforts en vue de maintenir la paix et la sécurité, de réaliser une croissance économique sans exclusive et le développement durable, et de respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Dans le passé, le Gouvernement des États-Unis a indiqué qu'il comptait engager un dialogue avec le peuple cubain. Malheureusement, ces propos, qui à une époque ont suscité l'optimisme, ne se sont pas traduits en mesures concrètes. Les mesures punitives à l'encontre de Cuba persistent, et s'accompagnent des souffrances continues de son peuple courageux.

Les dommages directs et indirects du blocus imposé à Cuba sont énormes. Ils concernent tous les secteurs essentiels de l'économie, y compris ceux qui sont les plus importants pour le bien-être du peuple cubain, tels que la santé publique, la nutrition et l'agriculture, ainsi que les secteurs bancaire, commercial, de l'investissement et du tourisme. Même

si Cuba a réalisé des progrès notables dans de nombreux domaines, en particulier en matière d'éducation, de santé et d'égalité des sexes – et nous saluons les Cubains pour tout ce qu'ils ont accompli jusqu'à présent en dépit des difficultés énormes auxquelles ils se heurtent –, nous tenons à souligner de nouveau que ce blocus continue de faire obstacle aux progrès socioéconomiques et de créer des difficultés économiques injustifiées.

D'autre part, ce blocus unilatéral a d'importantes répercussions négatives sur les entreprises et la population de pays tiers, ce en quoi il porte atteinte à leurs droits souverains. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa profonde préoccupation face aux effets néfastes qu'a sur d'autres pays le fait que l'embargo prend de plus en plus d'ampleur sur le plan extraterritorial, ce qui constitue selon nous un argument de plus en faveur de l'élimination rapide de ces sanctions injustifiées.

Le Mouvement des pays non alignés est stupéfait qu'un tel embargo, injuste et infondé, soit maintenu en dépit du fait que 187 États Membres de l'ONU ont voté l'année dernière en faveur de la résolution 65/6, qui demande sa levée immédiate – la dix-neuvième résolution de la sorte adoptée par l'Assemblée générale sur la question. Pourquoi de telles mesures punitives sont-elles maintenues alors qu'il a été prouvé qu'elles entravent les efforts de Cuba aux fins d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement? Pourquoi le peuple cubain doit-il continuer de souffrir alors que la communauté internationale est presque unanimement convaincue que la cause de ses malheurs est injustifiée et illégale?

En réalité, il n'existe pas de réponses crédibles à ces questions, car l'embargo imposé à Cuba est tout simplement intenable du point de vue politique et économique, mais surtout moralement indéfendable. C'est pour ces raisons que le Mouvement des pays non alignés demande à nouveau instamment aux États-Unis d'Amérique de se conformer immédiatement et intégralement à toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui demandent une levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba et de répondre une fois pour toutes aux attentes de la majorité écrasante de la communauté internationale, qui votera aujourd'hui pour le projet de résolution sur la nécessité de mettre fin au blocus imposé à Cuba.

Dans son discours d'acceptation du prix Nobel de la paix prononcé en Norvège en décembre 2009, le Président Barack Obama a affirmé que « Nos actions ont de l'importance, et elles peuvent faire pencher l'histoire en direction de la justice ». Le Président des États-Unis avait également déclaré quelques mois plus tôt, au cours d'une visite effectuée en Amérique Latine en avril 2009, que « les États-Unis cherchent à prendre un nouveau départ avec Cuba ». Aujourd'hui, le Mouvement demande à nouveau instamment aux États-Unis d'agir conformément à ces paroles en levant rapidement l'embargo injuste imposé à Cuba pour faire pencher l'histoire en direction de la justice dans le cadre des relations internationales et permettre au vaillant peuple cubain de prospérer pleinement et de jouir de sa souveraineté, de son indépendance et de son droit à l'autodétermination.

**M. Kamau** (Kenya) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, qui s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés. Nous saluons la présence de S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des affaires étrangères.

Je remercie d'emblée le Secrétaire général de son rapport sur le point de l'ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/66/114). Au fil des ans, l'Assemblée générale, lorsqu'elle a abordé ce point de l'ordre du jour, a rejeté catégoriquement et à une majorité écrasante l'imposition de lois et de réglementations ayant des effets extraterritoriaux. L'Afrique partage les vues exprimées par la communauté internationale, qui demeure opposée aux sanctions et au blocus imposés à Cuba.

L'Assemblée générale a également prié tous les États, conformément à leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, non seulement de s'abstenir de promulguer et d'appliquer, mais aussi d'annuler ou d'invalider, les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux sur la souveraineté d'autres États, les intérêts légitimes des entités et personnes qui dépendent de leur juridiction et la liberté des échanges commerciaux et de la navigation. Les appels répétés de la communauté internationale à cet effet restent sans réponse. Le triste et tragique blocus imposé à Cuba par les États-Unis depuis des décennies, y compris ses effets extraterritoriaux, reste en vigueur.

Dans le rapport du Secrétaire général publié le 16 août, la majorité des Membres de l'ONU, notamment sur le continent africain, et de nombreuses entités des Nations Unies, rejettent catégoriquement le blocus imposé à Cuba et appellent à sa levée.

Compte tenu de leur proximité, Cuba et les États-Unis d'Amérique devraient être des partenaires naturels dans le domaine commercial et celui des investissements. Compte tenu du grand nombre de citoyens américains d'origine cubaine, les populations cubaine et américaine devraient également entretenir des relations chaleureuses et fraternelles dans les domaines social et culturel. Le potentiel de ces liens économiques, commerciaux et culturels entre les deux pays demeure malheureusement inexploité.

Quelles que soient les raisons historiques de l'embargo imposé à Cuba durant plusieurs générations, l'heure est à présent venue pour les nations, dans un monde mondialisé et interdépendant, de mobiliser le courage, la clairvoyance, le sentiment de citoyenneté mondiale et la volonté d'agir nécessaires pour parvenir à régler leurs différends et nourrir la coexistence de manière à promouvoir les nobles idéaux de la communauté internationale au XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour terminer, je réaffirme l'opposition de l'Afrique aux mesures unilatérales qui empiètent sur la souveraineté de tout autre pays, y compris les tentatives par un pays d'appliquer ses lois nationales de manière extraterritoriale pour les imposer à d'autres pays souverains. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA), qui se sont réunis en juillet à Malabo, en Guinée équatoriale, ont réitéré l'appel lancé par le Sommet de l'UA demandant au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de lever l'embargo économique et commercial prolongé et injustifiable imposé à Cuba, et de permettre ainsi à ce pays de jouir de toutes les perspectives légitimes qui se présentent aux fins de son développement durable.

L'Afrique lance un nouvel appel à la levée complète et sans équivoque des sanctions et du blocus imposés à Cuba.

**M<sup>me</sup> Coye-Felson** (Belize) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'associe également aux déclarations prononcées au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés.

Les États membres de la CARICOM réaffirment leur opposition sans équivoque au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, embargo que la majorité écrasante des membres de la communauté internationale rejette inlassablement depuis 19 ans. L'imposition unilatérale de lois à caractère extraterritorial à des États tiers est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, et le blocus lui-même va à l'encontre des principes du multilatéralisme, du droit international, de la souveraineté et du libre-échange.

Le chœur incessant des critiques internationales et la logique d'un monde qui a énormément changé depuis les cinq décennies que le blocus a été imposé semblent être apparemment sans effet sur la persistance obstinée avec laquelle celui-ci est maintenu. Voilà 20 ans que le blocus a survécu à la guerre froide. Il a duré plus longtemps que les mandats de huit présidents des États-Unis d'Amérique et même que celui du Président cubain Fidel Castro. Plus de 70 % des Cubains en vie aujourd'hui sont nés sous le régime du blocus. La CARICOM considère le blocus comme un anachronisme qui n'a fait que contribuer aux souffrances de générations de Cubains et a inutilement exacerbé les tensions entre les États-Unis et Cuba. Il ne sert, en ce XXI<sup>e</sup> siècle, aucun objectif juridique, politique ou moral légitime.

La nature punitive de ce blocus préoccupe tout particulièrement la CARICOM, qui partage avec le peuple cubain une histoire, une culture et des liens fraternels. Cuba est le plus peuplé des États de la région des Caraïbes et fait partie intégrante du processus pancaraïbes. Les liens des Caraïbes avec Cuba ont une valeur historique, parce qu'ils ont été consolidés par des années de coopération active à différents niveaux. Les États membres de la CARICOM continuent d'entretenir des relations étroites avec Cuba grâce à un large éventail de programmes de coopération dans des domaines tels que le commerce, les soins de santé, les infrastructures ou encore la mise en valeur des ressources humaines. Notre développement régional futur dépend à bien des égards du développement et des progrès collectifs. Dans ce contexte, nous estimons que le blocus n'est pas seulement un acte punitif à l'encontre de Cuba, mais également une entrave au développement de toute notre région.

Le rapport de cette année du Secrétaire général (A/66/114) sur l'application de la résolution sur cette question, comme les rapports précédents, donne un

aperçu des réponses apportées par une grande majorité d'États Membres qui partagent les mêmes vues sur le maintien de ce blocus unilatéral imposé à Cuba. En effet, le rapport montre que l'embargo a même des répercussions sur la façon dont les organes et organismes des Nations Unies mènent leurs activités à Cuba.

Aussi les États membres de la CARICOM réaffirment-ils les positions du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés qui sont opposés à ces mesures unilatérales et maintiennent la position selon laquelle un engagement constructif et des négociations pacifiques demeurent le seul moyen acceptable d'avancer vers une paix et une stabilité durables.

Il n'existe sans doute aucune autre question sur laquelle l'ONU s'est prononcée de manière aussi soutenue, énergique et claire par le biais des résolutions condamnant le blocus contre Cuba. Et pourtant le blocus reste en place, en dépit de la désapprobation générale de la communauté internationale. Le mépris continu manifesté à l'égard de ces résolutions porte atteinte à la crédibilité et à l'efficacité de l'ONU. Les États membres de la réitérent donc leur vue selon laquelle il faudra explorer d'autres mécanismes qui permettraient de concrétiser la résolution et de faciliter le processus qui mettra fin à l'indifférence de la communauté internationale.

Les conséquences du blocus sur l'économie cubaine continuent de préoccuper considérablement la CARICOM, et ses effets humanitaires sur le peuple cubain, notamment dans les domaines de la santé et de l'alimentation, sont particulièrement affligeants. Le fait que Cuba ne puisse pas acquérir l'équipement médical, les pièces de rechange et les médicaments de dernière génération dont elle a besoin à cause du blocus continue de porter préjudice au système de santé, qui maintient la gratuité des traitements pour les Cubains. Étant donné l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des tempêtes et des ouragans causées par les changements climatiques et la vulnérabilité géographique de Cuba face à ces catastrophes naturelles, l'impact humanitaire inacceptable du blocus est d'autant plus aigu.

En outre, Cuba a de plus en plus de difficultés à avoir accès à des matériaux de construction et à du matériel lourd en raison de la sévérité des règles d'origine et des restrictions imposées aux entreprises qui ne sont pas basées aux États-Unis. Les effets



négatifs sur l'économie cubaine et sur sa croissance sont concrets. Depuis qu'il a été imposé en 1962, le blocus a coûté près de 100 milliards de dollars à Cuba. À la suite de la crise économique mondiale actuelle, les mesures unilatérales imposées au peuple cubain sont encore plus inhumaines et encore moins défendables.

Il est remarquable que, tout en se colletant avec la triste série de catastrophes naturelles survenues récemment et les conséquences de la crise économique mondiale, Cuba continue d'aider d'autres pays en développement, à commencer par ses voisins immédiats dans les Caraïbes. Des milliers d'étudiants des Caraïbes suivent gratuitement des cours dans des universités cubaines, des milliers de personnes ont reçu, gratuitement, des soins médicaux et chirurgicaux à Cuba, et des milliers d'autres ont été traitées dans leur pays d'origine par des infirmières et des médecins cubains. Nous bénéficions des connaissances techniques, des programmes de renforcement des capacités, de l'aide en matière d'infrastructures et de la générosité désintéressée du peuple cubain. Le peuple cubain ne menace personne, et ni le blocus ni ses conséquences délétères ne l'ont empêché de continuer d'offrir une aide amicale et solidaire, même au-delà des clivages idéologiques. Au nom de la CARICOM, nous saisissons la présente occasion pour remercier le peuple cubain pour de son aide désintéressée et immense au lendemain du séisme dévastateur qui a frappé Haïti l'année dernière.

Étant donné l'attitude pacifique, généreuse et coopérative, la CARICOM réitère son appui au droit du peuple cubain à l'autodétermination, d'une manière qui soit propice à son développement social et économique.

Les États membres de la CARICOM continuent d'entretenir des relations amicales aussi bien avec Cuba qu'avec les États-Unis. Ces deux voisins, séparés de 145 kilomètres seulement, ont produit de grands érudits, des hommes de science de renom et des dirigeants mondialement connus. Les deux pays ont une histoire noble et fière, et sont peuplés de gens amicaux, ouverts et aimants. C'est pourquoi, en dépit d'une longue histoire d'espairs déçus, la CARICOM continue de croire que les relations entre les Gouvernements de Cuba et des États-Unis peuvent prendre un nouveau départ. Nous considérons toutefois que la levée du blocus constitue une condition préalable à un véritable rapprochement entre les deux pays, et non pas un résultat final négocié. Si

l'évolution récente de la situation laisse entrevoir un certain assouplissement, d'autres exemples sont venus rappeler une certaine rigidité unilatérale.

Nous avons bon espoir que le réengagement récent des États-Unis en faveur du multilatéralisme aboutira à une volonté plus grande de prendre en considération les vues et les préoccupations de leurs amis et partenaires sur la scène mondiale. Il est difficile, à propos de cette question, d'exprimer l'opinion mondiale de manière plus convaincante et plus cohérente. À ce titre, la confiance que nous inspirent les récentes déclarations du Gouvernement des États-Unis d'Amérique porte en elle l'espoir que les dernières injustices historiques et unilatérales qui subsistent seront rapidement réparées.

C'est dans ce contexte que les États de la CARICOM appuient sans réserve le projet de résolution [A/66/L.4](#) sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

**M<sup>me</sup> Aitimova** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire la déclaration suivante au nom des membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), mon pays assurant actuellement la présidence du Groupe de l'OCI.

Je tiens tout d'abord à exprimer toute notre sympathie et nos condoléances les plus sincères à la Turquie à la suite du séisme dévastateur qui a frappé le pays dimanche dernier, causant un grand nombre de décès et des dégâts considérables.

Permettez-moi aussi de nous associer au chagrin ressenti par l'Arabie saoudite à la suite de la disparition de S. A. R. le Prince Sultan Bin Abdulaziz Al-Saud, Prince héritier, Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense et de l'aviation.

Je souhaite également remercier le Secrétaire général pour son rapport intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » ([A/66/114](#)).

Comme nous le savons tous, bien que l'ONU et diverses instances et organisations non gouvernementales internationales ne cessent depuis longtemps d'exprimer le rejet par la communauté internationale de ces sanctions unilatérales, cette question continue d'occuper une place critique à l'ordre du jour de l'ONU.

C'est pourquoi je tiens encore une fois à évoquer ce thème au nom du Groupe de l'Organisation de la coopération islamique à New York.

Les activités de l'OCI reposent sur les principes du droit international, et nous appuyons le droit de toute nation à suivre sa propre voie de développement. À cet égard, le groupe de l'OCI condamne tous les actes unilatéraux portant atteinte à la souveraineté et nuisant aux intérêts d'un autre État et de son peuple. Nous rejetons toutes les réglementations extérieures qui compromettent, empêchent ou retardent le développement d'autres pays, notamment dans les domaines économique, commercial et financier.

L'OCI tient à souligner que l'imposition de lois arbitraires et unilatérales contredit les dispositions et orientations de l'Organisation mondiale du commerce, qui interdisent de prendre des mesures susceptibles d'entraver la liberté du commerce et de la navigation internationale de manière à permettre que se noue le partenariat le plus large possible entre les deux parties.

Enfin, l'OCI appelle, comme l'immense majorité des membres de la communauté internationale, à la levée de l'embargo imposé à Cuba en vertu des principes et buts de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale en la matière.

**M. Cancela** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour la délégation de l'Uruguay de prendre la parole au nom des États du MERCOSUR : l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay; de la République bolivarienne du Venezuela, État en voie d'adhésion; et de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou, États associés.

J'aimerais saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de Cuba, S. E. M. Bruno Rodriguez Parilla.

Le MERCOSUR repose sur les principes de solidarité, d'interdépendance et de bon voisinage. Nous croyons que la tolérance est le fondement qui a permis l'historique convergence vers notre continent des peuples de tous les coins de la planète. Nous sommes liés à nos voisins d'Amérique latine par le désir de vivre en paix et de promouvoir la compréhension mutuelle, de défendre l'indépendance, l'égalité et la souveraineté des États et de promouvoir le respect du droit international. Ces idéaux, qui ont traditionnellement guidé les relations entre États et sociétés d'Amérique latine, sont énoncés dans la Charte de l'Organisation des États américains.

Nous regrettons que la politique de blocus imposée à Cuba demeure inchangée. Nous avons même observé une augmentation des entraves imposées à Cuba en matière de transactions financières avec des pays tiers. Nous regrettons que des conditions préalables fassent obstacle à l'ouverture d'un dialogue direct.

Les mesures annoncées l'année dernière par le Gouvernement des États-Unis s'agissant de lever les restrictions aux voyages et aux virements de fonds, entre autres, ont été accueillies positivement dans cette enceinte, parce qu'elles allaient dans la bonne direction. Ces mesures, toutefois, n'ont pas apporté avec elles un changement substantiel de la politique de blocus; elles sont insuffisantes et de portée limitée.

Pour le MERCOSUR et ses États associés, l'embargo imposé à Cuba est contraire aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et contredit les dispositions du droit international, en particulier l'égalité des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le règlement pacifique des différends et les normes du système commercial multilatéral, qui lient les membres de l'Organisation mondiale du commerce.

Cet embargo, qui est contraire au principe de justice et des droits de l'homme, représente un châtiement collectif qui crée des pénuries et occasionne des souffrances à la population, entrave et retarde le développement et nuit gravement à l'économie cubaine.

Les États parties au MERCOSUR et les États associés rejettent les mesures unilatérales extraterritoriales par principe. Nous condamnons l'application de mesures coercitives unilatérales qui sont contraires à la liberté du commerce, nuisent irrémédiablement au bien-être des peuples et font obstacle au processus d'intégration régionale.

Néanmoins, une fois de plus son appui indéfectible à la résolution [A/66/L.4](#), le MERCOSUR et ses États associés renouvellent leur attachement au multilatéralisme en tant qu'instrument légitime pour le règlement pacifique des différends et en tant que moyen efficace de promouvoir la coopération internationale et l'entente entre les peuples. L'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba est un exemple de politiques obsolètes qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui. En adoptant ce projet de résolution, l'Assemblée donnera une autre preuve de sa volonté politique indéfectible de défendre les idéaux de liberté, de solidarité et de respect de la souveraineté et du droit international.

**M. Ahamed** (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie Monsieur le Président, de me donner cette occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Argentine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous réunissons de nouveau pour débattre du point de l'ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Pendant toutes ces années, l'Assemblée a à plusieurs reprises rejeté l'imposition de lois et réglementations ayant un effet extraterritorial, ainsi que toute autre forme de mesures économiques coercitives qui nuisent au progrès et à la prospérité des peuples partout dans le monde.

L'Assemblée a également engagé les États à respecter leurs obligations au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi qu'à abroger et invalider les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux sur d'autres États. Il est regrettable qu'en dépit du rejet annuel par l'Assemblée générale de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis, celui-ci reste pleinement en vigueur. Nous considérons l'imposition de cet embargo comme une violation de l'opinion mondiale et comme un acte qui compromet gravement le multilatéralisme et la crédibilité de l'ONU même.

L'embargo des États-Unis contre Cuba, qui dure depuis plus d'un demi-siècle, a causé d'immenses souffrances au peuple cubain. Il a gravement remis en question les progrès et le développement du pays. Cet embargo, certainement sans équivalent dans l'histoire, est une transgression du droit de tout État souverain au développement et à l'exercice de la liberté du commerce, de l'économie et de la navigation.

D'un côté, la communauté internationale – c'est-à-dire nous – fait de grandes promesses concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, la promotion de la dignité humaine et la réalisation d'une croissance équitable, et de l'autre, lorsqu'il s'agit de passer aux actes, nous faisons exactement le contraire de ce que nous promettons. L'embargo prive le peuple cubain d'une vie digne et d'un niveau de vie décent. Les actes sont plus éloquents que tous les discours.

L'embargo, notamment de par ses effets extraterritoriaux, a nui à la prospérité économique du peuple cubain. Le ralentissement économique mondial, en même temps que l'envolée des cours des produits alimentaires et de l'énergie, n'a fait qu'aggraver la situation. L'embargo a privé Cuba de l'accès aux marchés, aux investissements, aux technologies et aux services financiers des États-Unis, ainsi qu'à leurs institutions scientifiques, éducatives, culturelles et sportives. Cuba a dû faire face à d'énormes coûts supplémentaires pour faire venir des produits, des technologies et des services en provenance de pays tiers situés à des milliers de kilomètres.

L'application extraterritoriale de l'embargo imposé par les États-Unis a découragé les investissements, les transferts de technologies ainsi que de nombreuses formes de partenariat commercial entre Cuba et les pays tiers. L'interdiction portant sur les technologies et tout appui scientifique connexe a, en raison particulièrement de l'application extraterritoriale de l'embargo, gravement porté atteinte au secteur de la santé cubain, pourtant l'un des axes fondamentaux des engagements pris par Cuba dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a également mis à mal la capacité d'assistance sanitaire de Cuba aux pays en développement, dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Le rapport du Secrétaire général sur la question à l'examen (A/66/114) illustre l'incidence néfaste de l'embargo sur les efforts internationaux visant à amener des progrès socioéconomiques à Cuba. Le Coordonnateur résident des Nations Unies à La Havane a noté le coût élevé et les conséquences négatives de l'embargo sur la coopération mise en œuvre à Cuba par le système des Nations Unies sur les plans humanitaire et du développement.

Le potentiel que recèle un renforcement des liens économiques et commerciaux entre Cuba et les États-Unis est énorme. Tirant parti des créneaux très restreints qu'offre la loi américaine de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations, les États-Unis sont devenus le plus grand exportateur de produits agricoles vers Cuba. Les efforts déployés par le Congrès des États-Unis en vue d'assouplir ou de lever l'embargo donnent encore un poids supplémentaire aux résolutions annuelles de l'ONU appelant à la levée de l'embargo imposé contre Cuba par les États-Unis. Les



contacts directs entre les habitants des deux pays demeurent sévèrement restreints.

Les mesures prises en janvier par l'Administration des États-Unis afin de réduire les restrictions imposées aux déplacements et aux transferts de fonds vers Cuba constituent des avancées positives. Toutefois, les États-Unis sont loin de modifier fondamentalement le réseau complexe de lois et de règlements qui forme le cadre de l'embargo contre Cuba. Il reste encore beaucoup à faire.

L'Inde joint sa voix aux autres pays pour appeler à une levée immédiate de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis. Elle appuie le projet de résolution (A/66/L.4) qui va être présenté sous peu par le représentant de Cuba.

**M. Alurralde Tejada** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais pour commencer, préciser que la Bolivie souscrit aux déclarations qui ont été faites au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77, et du Marché commun du Sud.

La guerre froide a pris fin en 1989, et la crainte d'une guerre nucléaire, qui aurait été non seulement la plus dévastatrice, mais surtout la dernière de toutes, en sonnant le glas de l'humanité, a disparu. Nous sommes cependant confrontés aujourd'hui à d'autres menaces, comme les changements climatiques, qui nous effraient tout autant.

Cependant, notre débat d'aujourd'hui, ici à l'ONU, a de tristes relents de guerre froide, ce que nous ne parvenons toujours pas à comprendre. Le 26 juin 1963, le Président Kennedy s'adressait aux citoyens de Berlin pour leur dire qu'ils vivaient dans un îlot de liberté fortifié, défendu par toutes les ressources que pouvait permettre un blocus. Destiné à saper la résistance de la ville, ce blocus fut renversé par un pont aérien mis en place par les pays occidentaux. Nous ne comprenons pas comment l'un des pays qui ont fermement condamné ce blocus persiste actuellement à en maintenir un autre depuis de si nombreuses décennies contre la République sœur de Cuba.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous voulons réinventer pour ce peuple bien-aimé, qui résiste au blocus des États-Unis, les mots de Kennedy. La phrase emblématique de la liberté alors était « Je suis un Berlinoise ». Eh bien, nous affirmons que l'expression symbolique de la défense de la vie au XX<sup>e</sup> siècle est

« Je suis un Cubain », car seul un peuple héroïque et déterminé, comme le peuple cubain, à ne jamais céder son droit à la souveraineté, son droit de décider librement de son destin, sans ingérences étrangères peut être l'inspiration et l'exemple des générations à venir.

« Je suis un Cubain ». Cette expression est pour nous, peuples libres du monde, l'emblème de la fierté de notre époque, et il est certain que, depuis que les États-Unis ont imposé ce blocus à Cuba, nous nous sentons tous cubains dans cette salle, à l'exception d'un très petit nombre. Ceux qui, aujourd'hui, se présentent comme les défenseurs de la démocratie l'ignorent au cœur même de l'Organisation des Nations Unies. Combien de fois devons-nous encore voter contre le blocus pour qu'il soit enfin levé? Combien de fois encore le monde devra-t-il dire aux États-Unis ce qu'il pense de ce blocus pour qu'en définitive, rien ne soit fait? Si nous avons sincèrement foi en la démocratie, commençons par obéir à la volonté des pays présents dans cette salle.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles l'État plurinational de Bolivie remercie le Secrétaire général de son rapport du 16 août (A/66/114), et appuie avec conviction le projet de résolution A/66/L.4.

**M. de Alba** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je souhaite avant tout remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé sur la question à l'examen (A/66/114), qui met de nouveau en évidence la condamnation généralisée de la communauté internationale à l'égard du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Pour la vingtième année consécutive, le Gouvernement mexicain utilise cette tribune pour réitérer son opposition au blocus économique, commercial et financier contre Cuba, et réaffirmer son opposition à l'utilisation de mesures coercitives contraires au droit international et sans aucun fondement dans la Charte des Nations Unies.

Les mesures de coercition unilatérales ayant un effet extraterritorial dans des pays tiers sont lourdes de conséquences humanitaires et en contradiction flagrante avec les objectifs qui sont censés les inspirer. En outre, elles signifient le rejet de la négociation, de la diplomatie et du dialogue en tant que voies idoines pour régler les différends entre les États.

Divers organes et entités du système des Nations Unies, ont, comme le Secrétaire général dans son rapport, pris note de l'impact négatif du blocus sur le développement économique et social de Cuba, et plus

concrètement sur les transactions économiques, commerciales et financières de ce pays. Ces effets nocifs se ressentent dans des secteurs sensibles qui touchent directement la vie de la population et, en outre, se répercutent sur des pays tiers, du fait de la difficulté d'interagir avec Cuba dans nombre d'activités économiques et sociales.

C'est la raison pour laquelle le Mexique a appuyé toutes les initiatives contre le blocus et les mesures unilatérales, à l'Assemblée générale comme à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et dans d'autres enceintes, comme par exemple l'Organisation des États américains, le Système économique latino-américain et caribéen, le Sommet ibéro-américain et le Groupe de Rio. Nous continuerons d'appuyer l'inclusion de Cuba dans les mécanismes de dialogue et d'échanges économiques, commerciaux et financiers au niveau mondial, conformément à la volonté propre et aux décisions souveraines de ce pays, afin de promouvoir la coopération et le développement.

Notre proximité avec Cuba et avec le peuple cubain, et nos convictions propres, nous ont fait prendre conscience de la nécessité urgente de mettre fin au blocus. Nous ne devons pas oublier que les sanctions politiques, économiques ou militaires ne peuvent être imposées à un État qu'en application de décisions ou de recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

Le Mexique est convaincu que le multilatéralisme reste le meilleur moyen de régler les différends entre les États et de garantir leur coexistence pacifique. En l'occurrence, le rejet déjà quasi unanime du blocus par la communauté internationale nous donne raison. En conséquence, et comme il l'a toujours fait, le Mexique appuiera le projet de résolution dont nous sommes saisis à cette session de l'Assemblée générale.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): La République bolivarienne du Venezuela appuie les déclarations faites par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, par le Représentant permanent de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le Représentant permanent de l'Uruguay au nom du Marché commun du Sud.

Nous voudrions présenter nos condoléances au Gouvernement saoudien à la suite du décès du Prince héritier Sultan Bin Abdulaziz Al-Saoud, ainsi qu'au

Gouvernement turc à la suite du tremblement de terre qui a fait des victimes et provoqué des destructions considérables.

Nous tenons à saluer la présence, à la séance d'aujourd'hui, du Ministre des relations extérieures de Cuba, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Les États Membres ont, dans cette enceinte, lancé un appel quasi universel à la levée du blocus économique, commercial et financier qui, depuis plus de cinquante ans, vise à restreindre le droit du peuple cubain à décider de son destin. C'est la preuve incontestable qu'il est nécessaire de défendre les principes d'indépendance politique qui sous-tendent notre Organisation. Il est honteux que, année après année, cet appel ne soit pas entendu par ceux qui violent fréquemment le droit international.

Nous réaffirmons que le Venezuela est résolument opposé à l'application de quelque mesure unilatérale que ce soit ayant des effets extraterritoriaux qui violerait les normes et les principes du droit international. À cet égard, nous accueillons favorablement les diverses déclarations prononcées dans bon nombre d'instances à travers le monde.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas oublier les citoyens cubains Gerardo Hernández, Ramón Labatino, Antonio Guerrero et Fernando González Lloret, qui sont toujours détenus aux États-Unis pour avoir défendu leur patrie contre de possibles attentats terroristes; ni René González, libéré mais placé sous le régime injuste de « liberté surveillée » avec obligation de ne pas quitter ce pays. Si nous exigeons avec la plus grande fermeté la levée du blocus imposé à Cuba, nous demandons également la libération des quatre héros toujours emprisonnés. Leur détention contraste avec la liberté dont jouissent, aux États-Unis, des terroristes déclarés comme Luis Posada Carriles. Nous lançons un appel pour que René González soit autorisé à rentrer dans son pays pour retrouver sa famille.

Bien que le Gouvernement américain tente de convaincre l'opinion publique internationale qu'il va changer de politique à l'égard de Cuba, le blocus contre l'île est toujours en place.

Les États-Unis n'ont toujours pas abrogé les lois Torricelli ou Helms-Burton, par exemple, qui interdisent les échanges commerciaux entre Cuba et des entreprises des États-Unis ou leurs filiales dans des pays tiers. De même, ils maintiennent leurs menaces de sanctions contre les entreprises qui, appliquant le

principe de la libre entreprise si cher au Gouvernement américain, décident d'investir à Cuba. Le Président Barack Obama n'a pas non plus pris de mesures visant à assouplir le blocus commercial, alors que de telles mesures n'ont pas besoin d'être approuvées par le Congrès pour être mises en œuvre.

Le blocus contre Cuba n'est pas un dispositif abstrait utilisé contre un gouvernement. Il a au contraire des répercussions dramatiques sur la vie quotidienne de femmes et d'hommes, d'enfants et de personnes âgées, et il représente une violation massive des droits de l'homme d'un peuple digne et souverain.

Le blocus a une incidence négative sur la qualité de vie des malades, qui sont obligés de se passer de médicaments ou qui n'ont pas accès au matériel de haute technologie dont la vente est interdite sur l'île par le Gouvernement américain. Les effets du blocus se manifestent également dans les difficultés de la population cubaine à jouir du droit au logement, dans la mesure où il fait obstacle à l'importation des matériaux de construction nécessaires pour remplacer et réparer le nombre considérable de bâtiments et de maisons endommagés par des ouragans particulièrement violents.

Chaque année, le blocus fait perdre des millions de dollars aux industries cubaines de base, comme l'industrie sucrière, l'industrie sidérurgique et la construction mécanique, ainsi que l'industrie du tourisme. Tout cela se répercute sur la qualité de vie du peuple cubain. Selon une estimation prudente, les dommages économiques directs causés par le blocus s'élevaient en décembre 2009 à plus de 100 154 millions de dollars. Ce chiffre s'élèverait à 239 533 millions de dollars si l'on prenait comme base de calcul l'inflation des prix de détail aux États-Unis. En dépit du blocus et de ses terribles conséquences économiques et sociales, Cuba et l'héroïque peuple cubain poursuivent une généreuse politique de coopération avec les autres pays du Sud.

Le blocus constitue incontestablement, par conséquent, un déni répété et unilatéral du droit au développement d'un autre État Membre et de son peuple par un État signataire de la Charte des Nations Unies sans que la moindre hostilité n'ait été témoignée par l'État agressé à l'encontre de l'État agresseur. Dans un contexte international caractérisé par les menaces constantes à la souveraineté des États et par les violations systématiques du droit international, qui mettent en péril les relations de fraternité et de

coopération entre les peuples, il est plus nécessaire que jamais d'exiger qu'il soit mis un terme au blocus honteux contre Cuba.

Le moment est venu de cesser d'appliquer deux poids deux mesures dans la façon dont on applique la justice internationale. Ne continuons pas de permettre que l'on condamne les plus faibles, parce qu'ils sont faibles, tout en tolérant les violations commises par les impérialistes du Nord. C'est ce qu'exigent les peuples du monde, dont le Gouvernement bolivarien se fait l'écho. Il est temps que la clameur universelle exigeant la levée du blocus imposé à l'héroïque peuple cubain soit écoutée. Le Venezuela appuie donc, de la façon la plus ferme, le projet de résolution [A/66/L.4](#), qui affirme la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter le Secrétaire général de son rapport sur le point de l'ordre du jour à l'examen ([A/66/114](#)).

La délégation chinoise s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Chaque année depuis 19 ans, l'Assemblée générale adopte à une écrasante majorité des résolutions sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui demandent instamment à tous les pays de respecter la Charte des Nations Unies et le droit international et d'abroger toute loi ou mesure dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation, ou d'annuler l'effet de toute loi ou mesure de ce type.

Il est à regretter que ces résolutions n'aient pas été efficacement mises en œuvre au fil des ans, et que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis ne soit pas encore levé. Ces pratiques ne violent pas seulement gravement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, elles ont également infligé des pertes économiques et financières énormes à Cuba. Selon les chiffres cités dans le rapport du Secrétaire général, les pertes économiques subies par Cuba en conséquence directe de l'embargo dépassaient en décembre 2010 975 milliards de dollars.

Les sanctions et l'embargo ont gravement entravé les efforts que déploie le peuple cubain pour éliminer la pauvreté, promouvoir le développement économique et social et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils représentent une violation du droit fondamental du peuple cubain à l'alimentation, à la santé et à l'éducation, ainsi que de son droit à la survie et au développement, et une atteinte aux relations économiques, commerciales et internationales normales entre Cuba et les autres pays. La communauté internationale est actuellement confrontée à des défis multiples tels que les crises financière, alimentaire et énergétique et les changements climatiques, qui ne font que rendre les sanctions et l'embargo contre Cuba encore plus déraisonnables. L'appel lancé par la communauté internationale au Gouvernement des États-Unis, afin qu'il change sa politique, lève l'embargo et normalise ses relations bilatérales avec Cuba, ne cesse de s'amplifier.

Le Gouvernement chinois défend depuis toujours l'idée que les pays doivent nouer des relations mutuelles sur la base de la l'adhésion aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et du respect du droit des autres pays à choisir indépendamment leur propre système social et leur propre modèle de développement. La Chine est opposée à toute sanction multilatérale d'ordre militaire, politique, économique ou autre à l'encontre d'autres pays. En revanche, la Chine a toujours rigoureusement respecté et mis en œuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. La Chine et Cuba maintiennent entre elles des échanges économiques, commerciaux et humains normaux. Une coopération amicale et mutuellement bénéfique dans divers domaines s'est développée entre nos deux pays. Cela est non seulement conforme au désir de nos deux peuples mais en outre propice au développement social et économique de Cuba.

Dans le monde contemporain, le dialogue, les échanges et la coexistence harmonieuse représentent la norme en matière de relations internationales. Les échanges d'égal à égal ente pays dominant. En cas de différends, le dialogue d'égal à égal et la consultation amiable sont le meilleur moyen de régler les conflits. La Chine espère que les États-Unis se conformeront aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et mettront fin le plus rapidement possible à l'embargo qu'ils imposent à Cuba. La Chine espère également que les relations

entre les États-Unis et Cuba continueront de s'améliorer afin que puisse s'accroître la stabilité dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

La Chine votera une nouvelle fois pour le projet de résolution (A/66/L.4) présenté par Cuba au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

**M. Benmehidi** (Algérie) (*parle en anglais*) : L'Algérie s'associe aux déclarations qui ont été faites au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Organisation de la coopération islamique et du Groupe des États d'Afrique. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de Cuba, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, dont je salue la présence.

L'Algérie souhaite une nouvelle fois exprimer sa vive préoccupation face au maintien de l'embargo économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis maintenant un demi-siècle. L'adoption constante, chaque année, par une écrasante majorité d'États membres de l'Assemblée générale, d'une même résolution appelant à la levée de l'embargo contre Cuba atteste du profond désir de la communauté internationale de mettre fin à cette situation, qui n'a que trop duré.

Conformément aux principes qu'elle applique en matière de politique étrangère, l'Algérie a toujours condamné l'imposition d'actes unilatéraux et de règlements extraterritoriaux de nature à entraver le développement d'un pays, et toutes mesures économiques et commerciales coercitives du type de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, lequel est ouvertement contraire au droit international et aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Chaque État Membre est tenu de respecter les principes de la Charte, et en particulier les principes d'égalité souveraine des États, d'intégrité territoriale, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures de tout autre État.

Il est prouvé que l'embargo imposé à Cuba nuit à sa croissance économique et l'empêche de se développer sur les plans social et humain. Il est, à cet égard, à l'origine de pertes matérielles et de préjudices économiques énormes pour Cuba, où il engendre de grandes difficultés économiques, encore exacerbées par les retombées de la crise économique et financière mondiale actuelle, ainsi que par les crises énergétique et alimentaire, qui ont gravement mis à mal les efforts

de Cuba pour améliorer son niveau de développement. Ces crises ont aussi entravé les mécanismes de protection fondée sur l'aide alimentaire du Gouvernement cubain, qui jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire des ménages, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport.

Selon des estimations réalisées par le Gouvernement cubain et qui ont été confirmées par le Programme des Nations Unies pour le développement, les pertes directes et indirectes cumulées que l'économie du pays a subies pendant plus de 50 ans s'élèvent à plus de 100 milliards de dollars.

Conformément à la position traditionnelle du Mouvement des pays non alignés sur cette question, l'Algérie rejette l'utilisation de mesures économiques coercitives et de lois à caractère extraterritorial imposées aux pays en développement, et prie instamment le Gouvernement des États-Unis, en vertu des résolutions adoptées tous les ans par l'Assemblée générale à ce sujet, de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

En conséquence, l'Algérie soutiendra le projet de résolution publié sous la cote [A/66/L.4](#), présenté par Cuba.

**M. Mashabane** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Pour commencer, l'Afrique du Sud voudrait s'associer aux déclarations faites par les représentants de l'Argentine, de l'Égypte et du Kenya au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement. Ma délégation se félicite de la présence de S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba, à la présente séance de l'Assemblée générale.

La levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis a été, et continue d'être un problème persistant pour l'Organisation des Nations Unies malgré les nombreuses demandes appelant à y mettre fin. À sa session précédente, l'Assemblée a voté (voir résolution 65/6) par 187 voix contre 2 contre le blocus, ce qui démontre clairement que le moment est venu de le lever. Les souffrances indicibles, sur les plans économique et social, infligées au peuple cubain, qui est le premier à subir les conséquences de cette injustice, doivent prendre fin. Ma délégation considère que la poursuite du blocus est une violation flagrante des principes d'égalité souveraine des États et de non-intervention et non-ingérence dans leurs affaires

intérieures. De plus, ce blocus constitue une violation du droit international, et son imposition est contraire aux principes nobles et permanents consacrés par la Charte des Nations Unies.

C'est, par conséquent, dans ce contexte que l'Afrique du Sud s'est régulièrement associée à la majorité des États pour exprimer son désaccord concernant tous les aspects du blocus et l'action unilatérale des États-Unis d'Amérique. L'Afrique du Sud réaffirme qu'elle appuiera à nouveau la levée du blocus imposé à Cuba.

La situation est encore aggravée par la crise économique et financière mondiale, la crise énergétique et la crise alimentaire, ainsi que par les difficultés découlant des changements climatiques qui ont touché de nombreux pays, dont Cuba. Le blocus entrave directement la reprise économique de Cuba et a un effet négatif sur le commerce, le tourisme, les investissements directs étrangers et les transferts de devises. On estime que les préjudices causés à l'économie cubaine dépasseront 975 milliards de dollars à l'avenir.

L'Afrique du Sud est vivement préoccupée par l'élargissement du caractère extraterritorial du blocus imposé à Cuba et rejette le renforcement des mesures visant à le durcir, ainsi que les autres mesures récentes prises par les États-Unis à l'encontre du peuple cubain.

Ma délégation condamne le fait que les États-Unis aient saisi, en janvier, plus de 4,2 millions de dollars du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui devaient servir à financer des projets de coopération avec Cuba.

Nous appuyons le contenu du communiqué de presse, daté du 18 octobre, de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies quant à l'intensification des sanctions, la poursuite extraterritoriale de citoyens, institutions et entreprises dans les pays tiers qui établissent des liens économiques, commerciaux, financiers, scientifiques et techniques avec Cuba. Ma délégation s'oppose fermement aux amendes imposées par les États-Unis à des institutions bancaires étrangères pour avoir mené des opérations avec Cuba.

Le peuple sud-africain, et l'Afrique en général, gardent un bon souvenir des contributions héroïques de Cuba aux luttes contre la colonisation, l'oppression et l'apartheid. Pour intensifier le commerce avec Cuba, l'Afrique du Sud met actuellement au point des



propositions visant à offrir une ligne de crédit d'environ 10 millions de dollars à Cuba. Ceci constituerait une avancée majeure dans les relations commerciales et réaffirmerait l'engagement de l'Afrique du Sud aux côtés de Cuba et son appui constant.

La communauté internationale reconnaît l'œuvre remarquable accomplie par Cuba dans les domaines de la santé, de l'éducation et des biotechnologies en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Afrique, dans le monde sous-développé en particulier et dans le reste du monde en général. L'embargo entrave cette remarquable contribution au développement économique et social et fait obstacle à l'amélioration des conditions de vie des pauvres.

L'Afrique du Sud demande à tous les États Membres de soutenir la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et de ne pas reconnaître les mesures unilatérales et les lois de nature coercitive, qui sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international.

**M. Le Hoai Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*): Au cours de ces 20 dernières années, l'Assemblée générale a débattu de la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. De même, d'ici la fin de la séance d'aujourd'hui, l'Assemblée générale aura adopté avec une majorité écrasante une autre résolution sur cette question qui nous intéresse tous, comme elle l'a fait pendant 20 années consécutives. À cet égard, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Argentine et de l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Mouvement des pays non alignés, respectivement. Il a souvent été demandé que l'Organisation des Nations Unies et les États agissent rapidement sur les questions qui préoccupent la communauté internationale. Pendant 20 années consécutives, la même demande a été faite au sein de l'Assemblée générale avec pour toile de fond un blocus durant depuis un demi-siècle; par conséquent, il est clair que la levée du blocus fait partie de ces questions.

Le Viet Nam partage l'opinion de la communauté internationale à savoir que les États-Unis devraient mettre fin au blocus contre Cuba, qui est une nation souveraine et éprise de paix, pour de fortes raisons déterminantes d'ordre juridique, politique et économique, et pour des raisons humanitaires, auxquelles on fait souvent référence actuellement.

Comme l'affirment les résolutions de l'Assemblée générale à cet égard, les politiques et mesures cherchant à poursuivre le blocus imposé à Cuba, y compris la loi dite Helms-Burton, sont contraires au droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Elles entravent le développement de relations amicales entre les nations. Ces politiques et mesures ont pour fondement une violation du droit d'un peuple à l'autodétermination, qui comprend, entre autres, le droit à déterminer son système politique et à choisir son propre modèle de développement.

Les restrictions d'ordre commercial, financier et même celles relatives aux voyages continuent d'avoir de graves effets de caractère extraterritorial sur la souveraineté d'autres États, sur leurs intérêts économiques légitimes relatifs aux personnes relevant de leur juridiction, sur la liberté de commerce et de navigation, et sur les efforts déployés pour parvenir à une structure économique mondiale juste et équitable, nécessaire à la prospérité de toutes les nations. Le Gouvernement cubain estime à près de 1 000 milliards de dollars le montant des pertes et des préjudices causés au peuple cubain par le blocus. Il s'agit d'un chiffre astronomique, mais les souffrances que le blocus fait endurer au peuple cubain sont plus grandes que ce chiffre, et sont particulièrement profondes pour les femmes et les enfants.

Cela aussi a conduit les chefs d'État et de gouvernement ibéro-américains à appeler à la levée de ce blocus. Dans le document final du quinzième Sommet des Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu en Égypte en 2009, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement

« ont une fois de plus réitéré leur appel au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il mette fin au blocus économique, commercial et financier contre Cuba qui, outre qu'il est unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international, ainsi qu'au principe de bon voisinage, cause d'énormes pertes matérielles et préjudices économiques au peuple cubain. »

Le présent débat et la décision que va prendre l'Assemblée générale aujourd'hui sont en accord avec la volonté de coopération et de dialogue qui, au début de la présente session, a caractérisé le débat général, placé sous le thème du règlement pacifique des différends. À cet égard, nous voudrions rappeler la

déclaration faite il y a juste un mois par S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, le Ministre cubain des affaires étrangères, devant l'Assemblée générale (voir [A/66/PV.26](#)), dans laquelle il a réaffirmé que Cuba était désireuse de progresser vers la normalisation de ses relations avec les États-Unis, et a proposé une nouvelle fois l'ouverture d'un dialogue visant à régler les problèmes bilatéraux, notamment ceux d'ordre humanitaire, et la négociation de plusieurs accords de coopération dans différents domaines.

Pour les motifs que je viens de mentionner, le Viet Nam appuiera le projet de résolution ([A/66/L.4](#)) à l'examen aujourd'hui et exhorte les États-Unis à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et à engager un dialogue avec ce pays.

**M. Gonsalves** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Il y a un demi-siècle, le monde était témoin du « printemps cubain », un soulèvement populaire et autochtone contre un dictateur corrompu et brutal. Le peuple cubain, sans l'aide d'une quelconque force militaire étrangère, a brisé le joug d'une exploitation avide et a choisi une voie nouvelle et originale de progrès, de citoyenneté mondiale et de développement, qui n'était pas mesurée à l'aune des profits accumulés par les individus ou les sociétés mais à celle de la satisfaction des besoins de ses membres, en particulier les pauvres.

Hélas, certains États n'ont pas accueilli ce printemps cubain avec le même enthousiasme que celui avec lequel ils ont accueilli, appuyé ou fomenté d'autres mouvements révolutionnaires qui ont suivi. Et depuis plus de cinq décennies, Cuba est l'objet d'un blocus économique, commercial et financier sans précédent dans le monde moderne, de par sa portée et son ampleur. Ces 20 dernières années, la communauté internationale s'est prononcée de manière de plus en plus unanime contre la poursuite de ce blocus. Aujourd'hui, Saint-Vincent-et-les Grenadines s'associe sans réserve aux positions exprimées par le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des 77 et de la Chine et la Communauté des Caraïbes pour appeler une nouvelle fois à la levée de ce blocus injuste, immoral et illégal.

À presque tous les égards, ce blocus est un échec total. Il n'a fait qu'infliger des souffrances au peuple cubain et servir les penchants chauvins d'une poignée de politiciens courtisans qui placent leurs ambitions électorales au-dessus de l'intégrité, du droit

international et du poids d'une condamnation mondiale écrasante.

Aujourd'hui, nous devons nous poser la question suivante : quelle place ce blocus a-t-il dans notre monde moderne? Dans un monde où tout est relié, où les frontières sont ouvertes et où les personnes, les biens et les capitaux circulent librement, comment les champions et les architectes de la mondialisation peuvent-ils légiférer en faveur de l'isolement d'un État ou imposer des restrictions extraterritoriales au commerce, aux échanges internationaux et à la circulation des personnes? Comment l'électorat d'un district, d'une circonscription ou d'un pays peut-il décider de la cargaison ou de l'itinéraire d'un navire à destination ou en provenance des eaux cubaines ou de la manière dont des banques et des sociétés étrangères doivent mener leurs activités avec Cuba?

En tant que pays en développement qui dépend très largement des transferts de fonds et subit les affres d'une crise économique mondiale dont il n'est en rien responsable, Saint-Vincent-et-les Grenadines trouve qu'il est cruel et injustifiable pour un État quelconque de vouloir limiter le montant d'argent qu'une personne peut envoyer à un membre de sa famille, ou la valeur des cadeaux envoyés dans un colis, surtout en pleine récession mondiale.

Aujourd'hui, des soldats américains se battent héroïquement et versent leur sang dans des guerres menées dans plusieurs pays. Pourtant, les ressortissants américains peuvent se rendre dans ces pays et les banques étrangères peuvent y faire des affaires. Il s'agit de pays dont les systèmes de gouvernance ou les pratiques et valeurs sont diamétralement opposés au mode de vie à l'américaine. Malgré cela, les liens commerciaux et le respect mutuel de la souveraineté l'emportent sur ces différences, et aucun blocus n'a été décrété pour imposer à l'un les idéaux de l'autre. Le blocus imposé à Cuba est le dernier vestige d'une guerre froide qui n'existe plus que dans les livres d'histoire et les musées. Même si tous les mensonges malveillants, toutes les allégations infondées et toutes les représentations spé cieuses et manifestement fausses concernant le Gouvernement cubain étaient considérés comme des faits établis, ils ne justifieraient aucunement l'existence de ce blocus dans un monde moderne placé sous le signe de l'interdépendance et du partenariat multilatéral.

Aucun pays représenté dans cette salle n'a le droit de dicter aux États-Unis leur politique étrangère,

de choisir leurs amis à leur place ou de décider de leurs intérêts nationaux. Même si un tel droit existait, Saint-Vincent-et-les Grenadines n'aurait pas la prétention de l'exercer contre son grand ami et voisin du Nord. En revanche, tous les pays dans cette salle ont l'obligation de condamner les situations où les décisions de politique étrangère prises par un État se transforment en violations du droit international, ou en mépris prolongé des principes d'égalité souveraine et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États énoncés dans la Charte.

L'un des éléments du système complexe et très imbriqué perpétuant le blocus est la loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, adoptée par les États-Unis en 1996. En vertu de cette loi, pour que ce blocus soit assoupli ou levé, il faut qu'un nouveau gouvernement ou un gouvernement de transition ait été mis en place à Cuba. Je ne connais aucune autre situation où le principe d'un changement de régime est codifié aussi clairement dans la législation d'un autre pays. L'objectif déclaré de la loi Helms-Burton est de mettre en place « un gouvernement démocratiquement élu » à Cuba, et ce texte fournit obligamment une définition de ce que le Congrès américain considère un gouvernement démocratiquement élu. D'après cette définition, qui figure à la section 206 de cette loi, un gouvernement démocratiquement élu est un gouvernement

« qui a fait des progrès visibles pour restituer aux citoyens américains (et aux entités qui appartiennent au moins à 50 % à des citoyens américains), les biens qui ont été confisqués à ces citoyens ou entités le 1<sup>er</sup> janvier 1959 ou après cette date, ou pour les indemniser intégralement pour ces biens. »

Telle est la définition d'un gouvernement démocratiquement élu. Quels que soient les mérites de cette définition de la démocratie, le fait que cette loi continue d'être appliquée contredit les propos tenus par notre frère et ami, le Président des États-Unis, Barack Obama, dans le premier discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale à l'occasion du débat général. Dans cette allocution, le Président Obama avait déclaré à juste titre que :

« La démocratie ne saurait être imposée de l'extérieur à quelque nation que ce soit. Chaque société doit chercher sa propre voie, et aucune voie n'est parfaite. Chaque pays poursuivra une voie ancrée dans la culture de son peuple et de

ses traditions ancestrales. Et je reconnais que l'Amérique a trop souvent été sélective dans sa promotion de la démocratie. » (A/64/PV.3, p. 16)

Nous, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, approuvons pleinement ces propos, mais les paroles sont inutiles si elles ne sont pas suivies d'actes.

Le Président des États-Unis a toute latitude pour assouplir les restrictions écrasantes imposées aux Cubains. Nous lui demandons respectueusement de bien vouloir user de toutes ses prérogatives compte tenu de son attachement incontestable au multilatéralisme, de son respect pour le droit international et de ses efforts avérés pour alléger les souffrances des populations du monde entier.

Saint-Vincent-et-les Grenadines constate qu'à l'époque actuelle, compte tenu de la petite taille de sa population et de son économie – sans parler de la moindre importance militaire de la région des Caraïbes – ceux qui voient le monde uniquement à travers le prisme de leurs intérêts étroits et immédiats font peu de cas de ses besoins et de ses préoccupations. Par contre, Cuba est demeurée un partenaire de développement fidèle et dévoué, même durant une période difficile sur le plan mondial. Plus de 250 étudiants saint-vincentais sont diplômés d'universités cubaines qui en accueillent actuellement 150 autres, gratuitement. Plus de 3 000 Saint-vincentais ont été opérés par des chirurgiens cubains, sans qu'il ne leur soit demandé un centime. Des médecins cubains ont dispensé des soins médicaux de qualité et ont fait bénéficier de leurs compétences les populations des zones les plus reculées de notre pays. Au moment où nous parlons, des ingénieurs, des architectes et des ouvriers cubains travaillent aux côtés des Saint-Vincentais à la construction d'un hôpital moderne et de notre tout premier aéroport international.

Alors que des pays et des institutions plus riches nous ont regardés d'un œil méfiant lutter pour notre développement et se sont contentés de formuler des conseils douteux, des banalités et des clichés, les Cubains ont retroussé leurs manches et nous ont volontairement apporté leur soutien d'une manière qui a touché le cœur et l'âme des Saint-Vincentais. Aucun montant en dollars ne peut traduire véritablement la valeur de cet appui, de cette solidarité et de ce partenariat, en échange desquels les Cubains n'ont rien demandé. Nous ne dirons jamais assez notre reconnaissance.

Je voudrais terminer par les paroles exaltantes prononcées par le Président des États-Unis, Barack Obama, à l'occasion de son premier discours à l'ONU :

« Le monde doit être solidaire pour démontrer que le droit international n'est pas une promesse vide de sens. » (*ibid.*, p. 13)

« Aucune nation ne peut ni ne doit essayer de dominer une autre nation. Un ordre mondial qui élève une nation ou un groupe de personnes au-dessus des autres n'est pas viable [...] Les divisions traditionnelles entre les nations du Sud et les nations du Nord et les alignements des nations sur la base des divisions issues d'une guerre froide terminée depuis longtemps n'ont aucun sens dans un monde interdépendant.

Le moment est venu de se rendre compte que les vieilles habitudes et les vieux débats ne sont plus pertinents pour relever les défis auxquels nos peuples sont confrontés. » (*ibid.*, p. 12)

Ces propos sont une promesse de changement à laquelle nous pouvons tous croire avec enthousiasme. Les faits survenus récemment nous rappellent que le changement, comme la paix, est souvent difficile à obtenir. Mais ce n'est pas vrai de tous les aspects du changement. Certains requièrent simplement un minimum de courage politique et la volonté de ne plus tendre l'oreille aux slogans éculés poursuivant des intérêts politiques de plus en plus égoïstes et limités mais d'écouter la voix insistante, cohérente et écrasante de la communauté internationale, de ses membres – qu'ils soient alliés ou adversaires, ainsi que celle de sa propre conscience, de la compassion et du bon sens.

**M. Ovsyanko** (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne est heureuse de saluer la présence du Ministre cubain des affaires étrangères, M. Bruno Rodríguez Parilla, qui participe à la séance d'aujourd'hui.

Depuis de nombreuses décennies, la majorité écrasante des États Membres de l'Organisation des Nations Unies prennent la parole devant l'Assemblée générale pour demander la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le blocus est un moyen non civilisé et destructeur de régler les différends internationaux.

Nous sommes convaincus que la politique d'embargo contre Cuba, un pays épris de liberté, est

contraire au droit international et viole les principes et décisions de l'ONU. Les sanctions unilatérales ont un impact extrêmement négatif sur les conditions de vie de la population cubaine ainsi que sur le développement économique du pays, en particulier lorsque s'y ajoutent les effets destructeurs de la crise financière et économique actuelle et le risque d'une nouvelle secousse.

La République du Bélarus est résolument opposée à ce qu'un État, quel qu'il soit, impose des sanctions économiques ou commerciales à un autre. Nous insistons sur le droit inaliénable qu'a tout État de définir son propre modèle de développement. Toute tentative unilatérale d'un État visant à modifier le système politique interne d'un autre État en usant de pressions militaires, économiques et autres est inadmissible.

Nous sommes convaincus que dans le système actuel des relations économiques internationales, il ne doit pas y avoir de place pour des sanctions économiques ou autres mesures coercitives unilatérales visant à exercer des pressions sur un État ou sur ses citoyens. Le moment est venu de prendre conscience du fait qu'un peuple fort ne renoncera jamais à son droit de choisir. La liberté de choisir sa propre voie de développement est un bien précieux.

Aujourd'hui, nous allons adopter la vingtième résolution de l'Assemblée générale appelant les États-Unis à lever le blocus unilatéral et obsolète qu'il impose à Cuba. Nous espérons sincèrement qu'à cette vingtième tentative, la voix de l'Assemblée générale sera enfin entendue.

**M. Khan** (Indonésie) (*parle en anglais*) : D'emblée, ma délégation s'associe à la déclaration du Groupe des 77 et la Chine faite par le représentant de l'Argentine et à la déclaration du Mouvement des pays non alignés faite par le représentant de l'Égypte.

C'est la vingtième année que l'Assemblée générale débat de cette question et l'Indonésie voudrait une nouvelle fois appeler à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Ce blocus unilatéral est contraire non seulement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au droit international, mais aussi au droit des peuples, sans distinction aucune, à la vie, au bien-être et au développement. En outre, bien qu'il soit imposé de manière unilatérale, ce blocus a un impact sur les intérêts et les échanges économiques et commerciaux de pays tiers.

Comme il est souligné dans le rapport du Secrétaire général (A/66/114), le blocus a également sévèrement affecté le bien-être quotidien des citoyens cubains. Alors que le monde est confronté à de graves défis multiformes dans les domaines de l'économie, de l'alimentation, de l'énergie et d'autres domaines de développement, le blocus constitue un obstacle inutile à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement.

Beaucoup de choses ont changé depuis l'imposition initiale du blocus. La mondialisation a créé les conditions d'une solidarité et d'un partenariat mondiaux véritables entre les nations. Nous pensons que la levée du blocus serait conforme à l'esprit de notre époque. Il est temps que les relations entre les deux protagonistes se transforment grâce à un dialogue constructif.

En tant que membre de la communauté internationale, l'Indonésie reste résolument opposée aux actions qui nuisent aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous appelons tous les pays à se conformer aux principes d'égalité, de respect mutuel, de bon voisinage et de respect des droits de l'homme.

**M. Beck** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je commencerai par m'associer à la déclaration prononcée par l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur ce point de l'ordre du jour.

Nous nous réunissons dans cette salle pour la vingtième année consécutive afin d'exhorter les États-Unis, pays ami et partenaire, à lever le blocus qu'ils imposent au peuple cubain. Les voix de 187 Membres du système des Nations Unies se sont l'année dernière exprimées à l'unisson sur la question. Nous sommes certains que ce sera à nouveau le cas cette année à propos du projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/66/L.4).

Le thème du débat général du mois dernier était « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques ». Nous demandons au pays ami et partenaire que sont les États-Unis d'Amérique, Membre qui exerce un pouvoir absolu au sein de notre système multilatéral, d'envisager ses actions à l'égard du peuple cubain sous l'angle de l'humanité, de trouver sa paix intérieure et de tendre la main à son voisin cubain pour renouer des liens d'amitié rompus depuis 50 ans.

Le monde évolue, et il évolue rapidement. Nous parlons de droits; défendons ces droits. Nous parlons de liberté; respectons la liberté qu'ont les autres États d'adopter leur propre système politique. Nous parlons d'état de droit; ayons un comportement conforme au droit international. Nous parlons de multilatéralisme; mettons de côté l'unilatéralisme.

Les Îles Salomon, petit État insulaire en développement, croient au multilatéralisme; c'est notre seule option. Les Îles Salomon félicitent Cuba d'avoir choisi la voie pacifique par excellence en demandant la levée inconditionnelle du blocus par l'intermédiaire de l'ONU. Elle est la seule enceinte où les membres de la communauté internationale, petites et grands, se réunissent pour défendre la morale, faire respecter ce qui est juste et défaire ce qui doit l'être.

Une fois de plus, les Îles Salomon voteront pour le projet de résolution qui demande la levée inconditionnelle du blocus, et elles appellent tous les Membres à l'appuyer également.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation au débat d'aujourd'hui du Ministre cubain des affaires étrangères, M. Rodríguez Parrilla.

La délégation russe tient à exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour son rapport détaillé (A/66/114) dans lequel il présente les vues des États Membres, qui ont dénoncé et rejeté à l'unanimité l'embargo économique, commercial et financier unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba.

La position de principe adoptée par la Russie au sujet de ce projet de résolution est bien connue et immuable. Nous sommes entièrement solidaires de la majorité écrasante des membres de la communauté internationale, qui condamnent fermement l'embargo commercial et économique imposé à Cuba par les États-Unis et demandent qu'il soit mis fin au plus tôt à cette pratique anti-cubaine absurde et contraire aux réalités internationales actuelles.

Le blocus contre Cuba, qui dure depuis près d'un demi-siècle, a manifestement fait la preuve de son incapacité à influencer sur le choix souverain du peuple cubain en faveur d'un certain modèle de développement. Les sanctions imposées ont uniquement eu pour conséquence de dégrader les conditions de vie de la population cubaine, de dresser des obstacles artificiels à la croissance économique du pays et de porter atteinte aux droits et intérêts de pays



tiers. Ces mesures sont contreproductives, car elles ne font que compliquer la recherche de solutions aux désaccords entre États et alourdir un programme déjà surchargé et polémique.

Depuis des années, les mesures unilatérales et restrictives imposées à Cuba par les États-Unis ont des effets diamétralement opposés aux résultats recherchés par les instigateurs de cette politique pendant la guerre froide. Le Gouvernement du Président Obama, qui avait suscité des espoirs élevés et justifiés d'assouplissement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba, n'a pris que des mesures minimales en ce sens. Nous espérons que la décision du Gouvernement américain de lever certaines restrictions aux déplacements de citoyens américains voulant rendre visite à leur famille à Cuba ainsi qu'aux transferts d'argent et à l'envoi de mandats postaux sera suivie d'autres mesures destinées à normaliser les relations entre Cuba et les États-Unis et à lever le blocus une bonne fois pour toutes.

Nous sommes convaincus que, contrairement à la pratique discriminatoire de l'« étranglement » économique, ces mesures contribueront à assurer le succès des réformes progressivement introduites dans le domaine économique et social par les autorités cubaines.

Guidés par les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies relatifs à l'inadmissibilité de toutes mesures discriminatoires ou forme d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État, nous estimons qu'il est essentiel de voter pour le projet de résolution demandant la levée du blocus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des affaires étrangères, pour présenter le projet de résolution [A/66/L.4](#).

**M. Rodríguez Parrilla** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous tenons tout d'abord à présenter nos sincères condoléances à nos frères d'Amérique centrale, au Royaume d'Arabie saoudite et à la République turque.

Le 13 novembre 1991, l'Assemblée générale a pris la décision d'inscrire à l'ordre du jour de sa session suivante l'examen du point intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

À cette époque, les États-Unis se préparaient avec un opportunisme cruel à resserrer l'étau autour de cette île, qui luttait seule, en adoptant la loi Torricelli, qui a diminué nos possibilités de commerce de médicaments et de produits alimentaires avec les filiales de sociétés américaines basées dans des pays tiers. C'est cette loi qui a rendue notoirement publique l'application extraterritoriale des lois du blocus à l'encontre de pays tiers.

À l'époque, il aurait cependant paru impossible que 20 plus tard, l'Assemblée soit encore en train d'examiner la même question, qui est si étroitement liée au droit des peuples à l'autodétermination, au droit international, aux normes régissant le commerce international et aux raisons mêmes de l'existence de cette Organisation.

C'est l'un des points traditionnels abordés par l'Assemblée générale, qui donne lieu au plus grand nombre de répétitions des mêmes déclarations. L'appui catégorique et écrasant dont il bénéficie montre clairement l'état d'isolement inconfortable dans lequel se trouve le pays agresseur et la résistance héroïque d'un peuple qui refuse de renoncer à ses droits souverains.

Pendant 20 ans, la communauté internationale a réclamé invariablement et inlassablement la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. Elle l'a fait par l'intermédiaire des résolutions qui sont adoptées chaque année à la quasi-unanimité, des dizaines d'appels lancés par les chefs d'État et de délégation qui abordent la question dans le cadre du débat général de haut niveau de l'Assemblée, et des déclarations de presque tous les organismes internationaux et groupes d'États, en particulier ceux d'Amérique latine et des Caraïbes.

En 1996, la loi Helms-Burton a mené à un élargissement sans précédent de la portée extraterritoriale du blocus et a jeté formellement les bases d'un « changement de régime » et d'une intervention directe ultérieure à Cuba. Nul ne semble avoir remarqué que le « plan Bush pour Cuba » de 2004 n'a eu aucun effet.

Le rapport du Secrétaire général sur la question ([A/66/114](#)), qui recueille les déclarations de plus de 160 pays et institutions spécialisées et organismes du système des Nations Unies, illustre abondamment la persistance de cette politique criminelle et ses effets directs sur la population et l'économie cubaines. Les

dommages économiques directs occasionnés à la population cubaine par l'application du blocus ont dépassé les 975 milliards de dollars, calculés selon la valeur dévaluée du dollar par rapport à l'or.

Dans les alinéas b) et c) de l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, le génocide s'entend comme l'un de ces actes portant « atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe » et comme la « soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ».

Selon le mémorandum du Gouvernement des États-Unis en date du 6 avril 1960, les objectifs du blocus étaient de

« provoquer le désenchantement et le mécontentement par l'insatisfaction et les difficultés économiques [...] [d'] affaiblir la vie économique et [de]refuser de procurer des fonds et des biens à Cuba afin de faire baisser les salaires réels, de provoquer la famine, le désespoir et le renversement du Gouvernement. »

Les États-Unis n'ont jamais caché que leur objectif était de renverser le Gouvernement révolutionnaire et de détruire l'ordre constitutionnel que le peuple souverain défend, ce que l'ancien Président George W. Bush appelait « changement de régime » et qui, aujourd'hui, prend de nouvelles dimensions.

En dépit de la fausse image de flexibilité que le Gouvernement actuel des États-Unis tente de donner, le blocus et les sanctions demeurent inchangés, intégralement mis en œuvre, et ces dernières années, leur caractère extraterritorial s'est accentué. Les mesures prises à l'encontre des transactions financières cubaines partout dans le monde, qui sont devenues une caractéristique de l'Administration Obama au mépris des lois des pays tiers et malgré l'opposition de leurs gouvernements, ont encore été renforcées.

Cuba ne peut toujours pas exporter et importer librement quelques services ou produits que ce soit vers ou depuis les États-Unis. Elle ne peut pas utiliser le dollar des États-Unis dans ses transactions, même pour verser sa contribution à l'ONU et à d'autres organisations internationales. Elle ne peut ni avoir de compte en devises des États-Unis dans des banques de pays tiers ni avoir accès au crédit dans des banques des États-Unis, de leurs filiales dans des pays tiers, ou

d'institutions internationales comme la Banque mondiale ou la Banque interaméricaine de développement.

L'interdiction de commercer avec des filiales d'entreprises des États-Unis dans des pays tiers reste immuable. Les entrepreneurs d'autres pays qui souhaitent investir dans mon pays sont passibles de sanctions, font l'objet de menaces ou sont inscrits sur des listes noires.

Les organisations internationales et les fonds et organismes du système des Nations Unies n'échappent pas à cette politique du Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui fait obstruction à la coopération que ces entités accordent à Cuba, y compris dans des domaines extrêmement sensibles, à preuve la saisie en janvier 2011 d'un financement de 4,207 millions de dollars du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme destinés à l'exécution de projets de coopération avec Cuba visant à lutter contre le syndrome d'immunodéficience acquise et la tuberculose.

À la suite des plaintes émises par Cuba, le Département du Trésor a décidé d'autoriser en mai le déblocage de ces fonds jusqu'au 30 juin 2015. Mais le fait que les ressources de cette organisation humanitaire nécessitent, pour parvenir jusqu'à Cuba, une licence du Gouvernement des États-Unis montre également que ce dernier cherche à utiliser ces programmes aux fins de sa politique d'agression contre mon pays, au mépris flagrant de l'ONU et des institutions qui la composent. Plusieurs projets de coopération exécutés par l'Agence internationale de l'énergie atomique ont également été victimes du blocus.

Alors que nous sommes censés être dans une période de détente permettant à certains groupes des États-Unis de se rendre à Cuba, tout récemment, le Département du Trésor a également refusé des permis de voyage à deux organisations non gouvernementales importantes des États-Unis qui coopèrent depuis plusieurs années avec des institutions cubaines dans le domaine de la santé. Cette décision pourrait empêcher l'arrivée à destination de dons de médicaments auxquels notre pays n'a pas accès en raison du blocus. En fait, le droit, pour les citoyens des États-Unis, de se rendre à Cuba demeure circonscrit, et Cuba reste la seule destination interdite.

À plusieurs reprises, les représentants des États-Unis ont signalé ici que le thème du présent débat est

une question bilatérale et que, par conséquent, il n'appartient pas à ce forum d'en débattre. Ils vont sans doute répéter le même argument fallacieux aujourd'hui. Les faits illustrent leur incohérence. Les citoyens et les entreprises de nombreux États Membres ici présents ont fait l'objet de sanctions pour avoir établi des relations économiques avec Cuba.

Les amendes imposées le 18 août 2011 à la filiale de l'entreprise française de transports maritimes CMA CGM, qui a proposé des services de conteneurs à Cuba ne sont-elles pas l'illustration du caractère extraterritorial de cette politique? Comment qualifier les exigences faites par la succursale européenne de PayPal, une compagnie chargée de faciliter les transactions électroniques par Internet, à la société allemande Rum & Company qu'elle retire de sa page Web le rhum et le tabac de Cuba?

Les exemples de la nature extraterritoriale de cette politique, comme on peut le voir dans la réponse de Cuba qui figure dans le rapport du Secrétaire général, sont innombrables.

Les dernières déclarations du Président Obama sur Cuba n'ont guère laissé d'étonner nombre d'observateurs, mais elles ne nous surprennent pas. À l'offre faite par Cuba d'établir un dialogue sur toutes les questions d'intérêt inscrites à l'ordre du jour bilatéral, le Président Obama a opposé de nouveau un refus sournois, invoquant des arguments absurdes et des conditions inacceptables qui n'ont jamais fonctionné. Il a adopté une position ancienne, répétitive et ancrée dans le passé. C'est comme si au lieu d'avoir un président élu pour introduire des changements, on avait ses prédécesseurs, y compris les républicains. Il semble être mal informé, ne rien savoir de ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays, ne rien connaître de notre histoire et de notre culture.

Cuba a effectué un grand changement en 1959. Au prix de 20 000 vies, elle a balayé la dictature de Batista, l'homme fort des États-Unis. Puis elle a continué à changer, chaque jour, et c'est grâce à sa capacité de rénovation permanente qu'elle a résisté. D'autres n'ont pas résisté parce qu'ils n'ont pas changé, sont restés paralysés ou ont dévié de leur voie. Aujourd'hui, Cuba change et continuera résolument à changer tout ce qui doit être changé dans la révolution et dans le socialisme : plus de révolution et un socialisme amélioré. La seule chose qui n'a pas changé au cours des 50 dernières années c'est le blocus et la

politique hostile et agressive des États-Unis, malgré le fait qu'elle n'a pas atteint son but et ne l'atteindra pas.

Ce que les États-Unis veulent voir changer ne changera pas. Le Gouvernement cubain continuera d'être le gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. Nos élections ne deviendront pas des enchères. Il n'y aura pas de campagnes électorales à 4 milliards de dollars ni un parlement soutenu par 13 % de votants. Il n'y aura pas d'élites politiques corrompues, coupées des préoccupations du peuple. Nous continuerons d'être une vraie démocratie, pas une ploutocratie. Nous défendrons le droit à l'information véridique et objective.

Nous continuerons de lutter pour instaurer pleinement la justice. Nous protégerons l'égalité des chances pour chaque enfant, et nous ne laisserons personne sur le bord de la route. Nous ne renoncerons pas à nos politiques sociales. La santé et l'éducation resteront universelles et gratuites. Le droit au travail, à une retraite décente et à la sécurité sociale sera garanti. Le principe « à travail égal, salaire égal » sera maintenu. Nous protégerons les femmes enceintes et les personnes handicapées. L'être humain continuera d'être au centre de nos préoccupations. Nous défendrons notre culture. Nous continuerons de croire dans les valeurs humaines. L'exercice des droits de l'homme sera pleinement garanti pour tous les Cubains.

Le secteur de l'économie devra être efficace, mais il restera au service de l'homme. La vie des personnes est et restera plus importante que les données macroéconomiques. Le peuple continuera d'être consulté concernant les politiques économiques. Les conséquences de la crise économique mondiale seront supportées par tous. Les richesses continueront d'être redistribuées de façon à ce qu'il n'y ait ni riches ni pauvres. Nous ne tolérerons pas la corruption ni la spéculation, ni ne volerons l'argent des travailleurs pour renflouer les banques. Nous continuerons d'ouvrir notre économie à la participation de compagnies étrangères sans exception aucune.

Il suffit d'examiner les dernières révélations faites par Wikileaks sur l'action menée par le Département d'État et les ambassades des États-Unis dans tous les pays pour entraver les relations politiques, diplomatiques, économiques, commerciales et de coopération avec Cuba. On y apprend, et il y a de quoi avoir honte, que les brigades médicales cubaines éveillent la suspicion et sont surveillées voire persécutées, alors qu'elles viennent en aide de manière

noble et désintéressée à des millions de personnes dans des dizaines de pays frères.

Les liens familiaux et les échanges culturels, universitaires et scientifiques qui existent entre les États-Unis et Cuba, bien que limités, montrent aujourd'hui combien ils seraient profitables pour les deux peuples s'ils venaient à être resserrés, libérés des obstacles et des entraves imposés par Washington. La proposition cubaine de progresser vers la normalisation des relations et l'élargissement de la coopération bilatérale dans divers domaines tient toujours. Il est aussi dans l'intérêt des deux parties de régler les questions humanitaires en suspens.

Pourquoi le Gouvernement Obama ne se préoccupe-t-il pas plutôt des problèmes des États-Unis et ne nous laisse-t-il pas, nous Cubains, régler les nôtres en paix?

Bien que l'un des cinq combattants antiterroristes cubains ait purgé entièrement la peine de 13 ans de prison à laquelle il a été injustement condamné, on lui interdit toujours de rentrer chez lui à Cuba et de retrouver sa famille. Les quatre autres restent, eux, de manière cruelle et injuste, des prisonniers politiques. Les vices flagrants de la procédure judiciaire et le comportement illégal du Gouvernement tout au long de l'affaire sont bien connus et largement documentés. Pourquoi ne pas libérer ces personnes, dans un acte de justice ou dans un geste humanitaire?

Je me dois d'exprimer la profonde gratitude du peuple cubain à tous les pays qui, depuis 20 ans, appellent de leur voix et de leur vote, à la levée des sanctions unilatérales les plus injustes, les plus longues et les plus vastes de l'histoire, qui ont tant nui à des millions de Cubains.

Je parle au nom de Guillermo Domínguez Díaz, 16 ans, d'Ivis Palacio Terry, 18 ans, de Randy Barroso Torres, 17 ans, d'Adrián Izquierdo Cabrera, 12 ans, sur lesquels ont été pratiqués des actes de chirurgie conservatrice et qui sont restés alités pendant des mois dans le plâtre, faute de prothèses pédiatriques extensibles parce que celles-ci sont fabriquées aux États-Unis et sous licence américaine. Je parle au nom de María Amélia Alonso Valdés, 2 ans, de Damián Hernández Valdés, 4 ans, de Dayan Romayena Lorente, 12 ans, qui souffrent de tumeurs du système nerveux central et ont besoin d'un traitement au Temodal, médicament produit aux États-Unis et protégé par un brevet. Au nom de mon peuple désintéressé, généreux, optimiste et héroïque et pour le bien de la communauté

des nations et l'équilibre du monde, je demande à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution A/66/L.4, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/66/L.4.

Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Godard** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Cette année encore, l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution conçu pour brouiller les faits et dissimuler la vérité. Mais il ne saurait y avoir de confusion sur la chose suivante : les États-Unis, comme la plupart des États Membres, réaffirment qu'ils sont résolument déterminés à appuyer le droit et le désir sincère du peuple cubain de déterminer librement son avenir. Et on ne saurait dissimuler le fait qu'on le prive de ce droit depuis plus d'un demi-siècle.

Parallèlement, les États-Unis proclament avec vigueur leur droit souverain, à l'instar des autres États Membres, de choisir leurs politiques bilatérales, y compris les relations économiques qu'ils entretiennent avec d'autres pays, en fonction de leurs intérêts et valeurs nationaux. Ce droit, je le répète, concerne aussi nos relations économiques avec d'autres pays. La relation économique des États-Unis avec Cuba est une question bilatérale et n'est pas du ressort de l'Assemblée générale.

L'embargo ne représente qu'un aspect de la politique des États-Unis envers Cuba, dont l'objectif primordial est d'encourager un environnement plus ouvert à Cuba et un respect accru des droits de l'homme et des libertés fondamentales – principes auxquels cette Organisation est aussi attachée.

Cet exercice annuel est une vaine tentative pour occulter certaines vérités fondamentales. Ce sont les politiques du Gouvernement cubain lui-même, et non pas les actions quelles qu'elles soient du Gouvernement des États-Unis, qui constituent le principal obstacle au développement économique de Cuba. Selon ces politiques, les décisions politiques et économiques sont aux mains de quelques individus, ce

qui étouffe la croissance économique. Elles ne font aucun cas des principes fondamentaux, mis en pratique avec tant d'efficacité dans nombre de pays, selon lesquels des mesures en faveur de la liberté individuelle libèrent la créativité, encouragent l'innovation et l'esprit d'entreprise, et représentent le meilleur moyen de parvenir à un développement économique durable.

Cet exercice dissimule le fait que les États-Unis sont l'un des principaux fournisseurs de produits alimentaires et d'aide humanitaire à Cuba. Les États-Unis n'imposent pas de restrictions à l'aide humanitaire à destination de Cuba. Les Cubains reçoivent de la nourriture, des médicaments, d'autres formes d'aide et des fonds en provenance des États-Unis. En 2010, le Gouvernement des États-Unis a autorisé la vente de produits américains à Cuba pour un montant total de 3,5 milliards de dollars. Ne serait-ce que pour les produits agricoles, les États-Unis ont exporté pour 361,7 millions de dollars de marchandises à Cuba en 2010, notamment de la volaille, des produits du soja, du maïs, du blé, des produits de fourrage, du porc et d'autres articles.

En réalité, comme le Gouvernement cubain l'a lui-même indiqué à plusieurs reprises, les États-Unis sont l'un des principaux partenaires commerciaux de Cuba depuis des années. En 2010, les États-Unis ont également autorisé la fourniture d'une aide humanitaire privée pour un montant de 861 millions de dollars, sous forme de colis remplis de nourriture et d'autres produits de première nécessité, ainsi que des dons de produits non agricoles et médicaux. Ces chiffres suffisent à eux seuls à réfuter les allégations fallacieuses de génocide à l'encontre du peuple cubain figurant dans les résolutions antérieures rappelées dans le projet actuel (A/66/L.4), et à démontrer qu'il s'agit d'une calomnie fondée sur une utilisation ultra-abusive de ce terme important et d'une insulte aux vraies victimes de génocide.

Ce projet de résolution et une grande partie de la rhétorique obsolète qui l'entoure ne tiennent pas compte de certains faits élémentaires. Comme le Président Obama l'a clairement indiqué le mois dernier, les États-Unis sont tout disposés à entretenir de nouvelles relations avec Cuba si le Gouvernement cubain commence à prendre des mesures appropriées afin d'ouvrir son pays et de garantir aux Cubains l'espace et le respect des droits de l'homme qui leur permettraient de déterminer leur propre destin. Il faut aussi que le Gouvernement cubain libère

immédiatement et sans condition le citoyen américain de 62 ans, Alan Gross, condamné à 15 ans de prison pour avoir tenté de connecter les communautés juives de Cuba à l'Internet.

En janvier 2011, le Président a introduit plusieurs changements importants à la politique des États-Unis à l'égard de Cuba, en vue d'accroître les contacts personnels directs, de soutenir la société civile à Cuba, d'améliorer la libre circulation des informations envoyées aux Cubains émanant des Cubains et entre les Cubains, et de contribuer à promouvoir leur indépendance vis-à-vis des autorités cubaines. Ces changements s'inspirent de décisions précédentes prises par le Président en avril 2009, et démontrent le ferme engagement des États-Unis envers le peuple cubain, contrairement à l'image présentée dans ce projet de résolution.

Les États-Unis aspirent à un élargissement encore plus important des contacts et des échanges avec Cuba, et sont prêts à faire tout ce qu'ils peuvent à cette fin. Toutefois, pour que la situation s'améliore, il faut que le Gouvernement cubain fasse lui aussi des efforts. Il doit veiller à ce que le peuple cubain jouisse des libertés politiques et économiques reconnues au plan international, auxquelles cette instance est attachée et sur lesquelles elle a insisté s'agissant d'autres pays.

Étant donné que le projet de résolution ne reflète pas la réalité actuelle, ma délégation votera contre. Nous pensons fermement que cet organe, au lieu de se prêter à ces vains exercices, devrait plutôt chercher à appuyer les efforts du peuple cubain pour déterminer librement son propre avenir. C'est la seule façon pour l'Assemblée de promouvoir vraiment les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

**M. Hermida Castillo** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Pour la vingtième année consécutive, l'Assemblée générale va se prononcer sur le blocus criminel et inhumain imposé au peuple et au Gouvernement héroïques et généreux de Cuba et exiger sa levée. Une fois encore, nous avons entendu les États-Unis tenter de justifier l'injustifiable pour soumettre un peuple qui ne s'inclinera jamais, un peuple d'une fermeté absolue, un peuple qui, comme l'a dit le Commandant Fidel récemment, a une volonté d'acier.

Le Nicaragua souhaite une nouvelle fois exprimer son attachement et son appui au projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-



Unis d'Amérique » (A/66/L.4), présenté par le camarade Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba. Nous apportons à ce dernier notre solidarité inconditionnelle et nous le remercions de nous avoir donné des informations à jour sur les dommages que les États-Unis d'Amérique continuent de causer aux Cubains avec le blocus le plus criminel de l'histoire de l'humanité.

Le Nicaragua exprime sa gratitude éternelle au peuple et au Gouvernement cubains pour leur solidarité militante toujours présente, toujours inconditionnelle, dont l'objectif principal est d'aider les pays en développement. Nous tenons également à remercier le commandant Fidel qui, avec le commandant Chavez, a conçu et mis en œuvre ce grand projet de solidarité, de complémentarité, de justice sociale, de commerce équitable, de vie et de paix dans notre région de l'Amérique latine et des Caraïbes, désormais intégrée à l'ALBA, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique.

Les résultats sont là, palpables et indéniables. Ce sont la réduction de la pauvreté, l'éradication quasi-totale de, l'analphabétisme, les millions de personnes qui ont retrouvé la vue grâce à la Misión Milagros, les équipes scientifiques et médicales qui ont amélioré la qualité de vie de nos populations. Il ne s'agit là que de quelques-unes des réalisations obtenues en peu de temps, et ce en dépit des effets du blocus criminel et de la crise économique internationale provoquée et créée par les économies capitalistes.

Cuba, peuple frère, Gouvernement frère, les peuples et gouvernements du monde entier représentés ici seront toujours avec toi, saluant ton héroïsme, ta solidarité, ton humanité, ta générosité et ton dévouement dans les moments où nos peuples ont besoin d'amis et de frères. Qui d'autre que Cuba est le premier à répondre présent lorsque l'un de nos peuples est dans le besoin et compte sur cette solidarité humaine et inconditionnelle, que ce soit dans les domaines de la santé et de l'éducation ou face aux assauts des changements climatiques?

C'est à cause de leur détermination à être toujours présents aux côtés des pauvres du monde, que le peuple et le Gouvernement cubains sont attaqués et soumis à un blocus, et que l'on cherche à détruire la révolution socialiste cubaine.

Cette politique inhumaine du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui s'obstine à maintenir ce blocus criminel à l'encontre du peuple cubain frère et

bien-aimé et de son gouvernement, doit prendre fin dès maintenant. Il est manifeste que personne n'appuie ces mesures qui s'efforcent de briser l'esprit d'indépendance, d'auto-détermination et de solidarité internationale propre au peuple et au Gouvernement cubains. L'heure est venue de corriger ces mesures qui violent le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies. Il faut maintenant cesser de croire qu'elles finiront par briser la volonté d'acier et l'esprit socialiste de la révolution cubaine.

Même le peuple américain n'appuie pas ce blocus. Chaque jour, de nouvelles voix s'élèvent aux États-Unis pour exiger l'arrêt de cette politique absurde et inhumaine. Parmi ces appels à la paix et la réconciliation lancés par le peuple américain figurait celui du Révérend Lucius Walker, dont nous nous souvenons avec beaucoup d'affection en raison de son action humaniste déterminée en faveur de la levée du blocus à Cuba, aux côtés des Pasteurs pour la paix et de leurs caravanes de paix.

L'Amérique latine et les Caraïbes se tiennent résolument aux côtés de Cuba, qui résiste avec ténacité, fermeté et créativité à ce blocus et à cette politique anachronique d'intervention et d'ingérence dans notre région. Notre région continuera d'avancer main dans la main avec Cuba, notre sœur, jusqu'à ce que le Gouvernement des États-Unis revienne sur son erreur historique et la rectifie.

En n'appliquant pas les résolutions de l'Assemblée générale, les États-Unis prolongent et aggravent les souffrances du peuple frère cubain, d'autant que les secteurs qui sont prioritaires et sont les plus touchés par ce blocus sont la santé, l'alimentation et l'éducation.

L'activité commerciale et les transactions financières cubaines ont fait l'objet de sanctions économiques plus lourdes et de nouvelles formes de persécution. Rien n'a changé pour atténuer le fardeau du peuple cubain; au contraire, la politique d'étranglement contre Cuba a été renforcée. Le blocus reste le principal obstacle au développement économique et social de Cuba. L'heure est maintenant venue pour les États-Unis de mettre un terme à ce blocus criminel et d'arrêter en outre de soutenir des personnes qui, de leur propre aveu, sont des terroristes, qui continuent d'évoluer librement dans les villes d'Amérique du Nord et qui, ensemble, fomentent des

attentats terroristes contre le peuple et le Gouvernement cubains.

Après plus de 50 ans, personne n'est dupe des pratiques terroristes perpétrées contre le peuple et le Gouvernement cubains. Un geste serait accueilli favorablement par tous les peuples du monde : la libération immédiate des quatre héros et patriotes cubains emprisonnés aux États-Unis et le retour immédiat dans sa patrie du héros René González, qui a bénéficié d'une libération conditionnelle mais est obligé de rester sur le territoire des États-Unis pendant les années à venir. C'est une insulte à la justice que de ne pas libérer ces héros qui ont, avec dignité et courage, défendu leur patrie face aux attaques et attentats terroristes perpétrés depuis le territoire des États-Unis. Nous exigeons la libération immédiate de ces héros antiterroristes cubains. Nous exprimons nos salutations sandinistes à eux et à leur famille, ainsi que notre immense respect envers ces frères, les fils de Martí et de l'irréductible révolution cubaine.

Une fois de plus, nous condamnons avec la plus grande énergie ce blocus contre Cuba, et toutes les mesures de coercition unilatérales ayant un effet extraterritorial, qui sont contraires au droit international et aux règles de libre-échange communément admises et qui, outre le fait qu'elles font peser une menace grave sur la paix et le système multilatéral, sont une insulte aux valeurs humaines et font obstacle à la compréhension mutuelle entre les nations et à leur bien commun. Nous nous élevons également contre le recours à des mesures coercitives unilatérales telles que les sanctions illégales contre des pays en développement, en vue d'empêcher ces pays d'exercer leur droit à déterminer leur propre système politique, économique et social.

Cette fois encore, le Nicaragua votera pour le projet de résolution [A/66/L.4](#), comme le fera la quasi-totalité de la communauté internationale représentée ici. Nous serons de nouveau témoins de l'isolement du Gouvernement des États-Unis et de sa politique qui consiste à se placer systématiquement du côté opposé aux peuples qui aspirent à la paix. La communauté internationale réitérera de nouveau son message de paix ainsi que son appui résolu à Cuba pour défendre sa souveraineté et son autodétermination, et pour soutenir sa révolution héroïque.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications

de vote avant le vote sur le projet de résolution [A/66/L.4](#).

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan,

Soudan du Sud, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël

*S'abstiennent :*

Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Palaos

*Par 186 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution A/66/L.4 est adopté (résolution 66/6).*

*[La délégation de la Suède a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Sobków** (Pologne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union européenne (UE). La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

*M. Archondo (État plurinational de Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.*

La politique commerciale appliquée par les États-Unis à l'égard de Cuba est fondamentalement une question bilatérale. Néanmoins, la législation américaine, notamment la loi pour la démocratie cubaine de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996, a étendu les effets de l'embargo imposé par les États-Unis à des pays tiers. Dans le cadre de sa politique commerciale commune, l'Union européenne s'est fermement et continuellement opposée à ces mesures extraterritoriales.

Tout en prenant acte de la décision du Gouvernement des États-Unis de lever les restrictions imposées aux envois de fonds et aux voyages familiaux

à Cuba, nous ne pouvons pas accepter que des mesures imposées unilatéralement entravent nos relations économiques et commerciales avec Cuba. Pour remédier à ce problème, le Conseil des Ministres de l'Union européenne a adopté, en novembre 1996, un règlement et une action conjointe pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales vivant en Europe contre les conséquences de ces lois. En outre, au sommet Union européenne-États-Unis tenu en mai 1998 à Londres, il a été conclu un accord visant aussi à remédier aux problèmes posés par la législation extraterritoriale. Il prévoyait des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton, un engagement du Gouvernement des États-Unis à ne pas recourir dans l'avenir à une législation à caractère extraterritorial de ce type, et un accord relatif à la discipline à appliquer pour renforcer la protection des investissements. Il est urgent que les États-Unis mettent en œuvre cet accord.

La politique de l'Union européenne envers Cuba a été définie dans une position commune en 1996. Réaffirmant la validité de cette position commune, l'Union européenne a levé en juin 2008 les mesures restrictives imposées à Cuba en 2003. Le dialogue avec les autorités de La Havane a repris sans conditions préalables et sur la base de la réciprocité et de la non-discrimination. Cinq réunions ministérielles axées sur le dialogue politique ont été tenues avec le Gouvernement cubain pour examiner des questions d'intérêt commun, notamment les droits de l'homme, question qui se trouve au cœur des relations avec tous les pays tiers, y compris Cuba.

Nous réaffirmons notre détermination à poursuivre un dialogue approfondi axé sur les résultats avec les autorités cubaines, ainsi qu'avec des représentants de la société civile et de l'opposition pro-démocratique pacifique conformément aux politiques de l'Union européenne. Nous réaffirmons le droit des citoyens cubains de décider librement de leur avenir.

Nous jugeons encourageante la libération de tous les prisonniers politiques du groupe des 75 emprisonnés en 2003 avec d'autres prisonniers politiques. Nous lançons un nouvel appel au Gouvernement cubain pour qu'il accorde pleinement aux citoyens cubains les droits civils, politiques et économiques internationalement reconnus et les libertés fondamentales, y compris la liberté de réunion et d'expression et la liberté d'accès à l'information; pour qu'il ratifie le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques, ainsi que le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits

économiques, sociaux et culturels; et, à la suite de la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, pour qu'il envoie des invitations à venir à Cuba à d'autres rapporteurs .

Les restrictions actuelles aux droits et libertés sapent et dévalorisent les réalisations cubaines en matière de soins de santé et d'éducation. De même, la politique économique nationale de Cuba entrave gravement son développement économique. Dans ce contexte, nous prenons note de l'adoption en août par le Parlement cubain d'un ensemble de réformes économiques et sociales, en espérant qu'elles seront élargies et mises en œuvre de manière à répondre aux préoccupations essentielles de la population cubaine.

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis contribue aux problèmes économiques de Cuba et ont des répercussions négatives sur le niveau de vie du peuple cubain. L'Union européenne pense donc que la levée de l'embargo imposé par les États-Unis permettrait d'ouvrir l'économie cubaine, dans l'intérêt du peuple cubain. Ensemble nous exprimons à nouveau notre rejet de toutes les mesures unilatérales dirigées contre Cuba qui sont contraires aux règles du commerce international communément acceptées. Nous exhortons les autorités cubaines à apporter des améliorations réelles dans tous les domaines mentionnés.

Malgré leurs préoccupations et critiques constantes concernant la situation des droits de l'homme à Cuba, les États membres de l'Union européenne ont voté à l'unanimité pour la résolution 66/6.

**M<sup>me</sup> Nujoma** (Namibie) (*parle en anglais*) : Cette année marque le vingtième anniversaire de la présentation de la résolution que nous venons d'adopter (résolution 66/6), mais le blocus imposé à Cuba est toujours en place. Cela contraste nettement avec l'appel lancé par la majorité écrasante des membres de la communauté internationale pour qu'il soit mis fin à cette politique inique contre le peuple cubain. En fait, ce débat n'aurait pas été nécessaire si les États-Unis avaient levé le blocus il y a des années.

Ma délégation a voté pour la résolution présentée au titre du point 41 de l'ordre du jour, « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », parce que nous souscrivons aux principes de coexistence pacifique entre les nations, de respect de l'égalité souveraine, d'ouverture des marchés entre les nations

et, par-dessus tout, de bon voisinage. L'imposition du blocus contre Cuba est une forme de punition obsolète.

Ma délégation demeure préoccupée par la promulgation et l'application de lois et de mesures aboutissant à l'imposition d'un embargo économique, commercial et financier à un pays ami et pacifique quel qu'il soit. Nous pensons que les mesures imposées à Cuba ont des conséquences négatives graves pour le développement et le bien-être généraux du peuple cubain.

Pendant de nombreuses années, l'Assemblée générale a, par l'intermédiaire des résolutions qu'elle a adoptées sur cette question, régulièrement rejeté ces sanctions et a demandé qu'il soit mis fin à l'embargo imposé par les États-Unis au peuple cubain. Ce blocus a des répercussions négatives sur l'économie et le peuple cubains, en particulier les femmes et les enfants. Il est donc regrettable qu'il soit encore en vigueur et que l'Assemblée générale soit toujours saisie de cette question.

Ma délégation a toujours été d'avis que le blocus imposé à Cuba était contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies, au droit international et à la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). Ce même blocus continue de causer des dommages irréparables au développement économique, social et culturel de Cuba, car il prive son peuple des possibilités et des bienfaits liés au libre commerce.

Les Lois Torricelli et Helms-Burton ont un caractère extraterritorial et portent donc atteinte aux droits souverains de Cuba et violent les principes et les règles du système commercial international. Le blocus ne peut pas être considéré comme étant une affaire exclusivement bilatérale puisqu'il a des répercussions sur de nombreux pays. Le rapport du Secrétaire général souligne ces préoccupations.

Nous sommes convaincus que les habitants de ces deux pays voisins bénéficieraient d'une normalisation des relations et de la levée des restrictions qui leur sont imposées. Le Gouvernement des États-Unis devrait par conséquent entendre l'appel de la communauté internationale pour qu'il mette fin au blocus et développe des relations de bon voisinage avec le Gouvernement et le peuple cubains.

Nous estimons que tous les droits de l'homme, qu'ils soient politiques, culturels ou économiques, sont indivisibles. Ils englobent le droit à l'alimentation, à la santé et à l'éducation, et, surtout, le droit au

développement. Or, du fait du blocus, le peuple cubain se voit privé de ces droits fondamentaux, uniquement en raison du système politique qu'ils ont choisi.

Guidée par sa conviction que le blocus imposé à Cuba est un déni des droits que je viens de citer, la Namibie a voté pour le projet de résolution sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Nous l'avons fait en signe de solidarité avec le peuple cubain, et nous espérons que les États-Unis ne resteront pas sourds à la demande de la communauté internationale qu'il soit mis fin au blocus imposé à Cuba.

**M. Kapambwe (Zambie) (parle en anglais) :** Chaque fois que la question de la levée des sanctions imposées à Cuba par les États-Unis est abordée, les mots suivants de Humpty Dumpty, le personnage de Lewis Carroll, me viennent à l'esprit : « Les mots n'ont que la signification que je veux bien leur donner ».

Nous parlons de démocratie, mais de quelle démocratie s'agit-il, si les résolutions universelles de l'Assemblée générale demandant aux États-Unis de

lever les sanctions imposées à Cuba sont systématiquement ignorées? Nous parlons de primauté du droit, mais qu'est-ce que la primauté du droit, si les résolutions de l'Assemblée générale affirmant le caractère illégal des sanctions imposées par les États-Unis restent lettres mortes? Le droit n'est-il droit que lorsque j'en décide ainsi? Quand nous parlons de l'égalité souveraine des États au sein de l'Organisation des Nations Unies, cette égalité ne concerne-t-elle que ceux que l'on apprécie? Quand nous parlons de liberté, celle-ci ne concerne-t-elle que les pays dont les opinions et les systèmes politiques correspondent aux nôtres?

Je pensais que le propre de la démocratie et liberté véritables était la diversité : la diversité d'opinion, de pensée, et la diversité des systèmes politiques. De fait, la liberté c'est aussi le droit de se tromper. Ma délégation a voté pour la résolution 66/6, car c'est ce qu'il convient de faire.

*La séance est levée à 13 h 5.*